

2016-2017



# RAPPORT D'ACTIVITÉS

DE M. EDDY FONTAINE

**DÉPUTÉ PS**

AU PARLEMENT  
DE WALLONIE



# TABLE DES MATIÈRES

1. AVANT-PROPOS	3
2. PRÉSENTATION DU DÉPUTÉ	4
• FONTAINE Eddy	
3. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES	5
3.1. Parlement de Wallonie Session 2016-2017	5
• Mandats Parlement wallon	
• Questions orales	
• Questions d'actualité	
• Questions écrites	
3.2. Parlement de la Fédération Wallonie - Bruxelles Session 2016-2017	34
• Questions d'actualité	
• Questions orales	
• Débat thématique	
4. ACTIVITÉS LOCALES	41
5. L'AVENIR DE COUVIN	43

# 1. AVANT-PROPOS

Il m'est encore difficile aujourd'hui de vous exprimer toutes les répercussions positives de mon mandat de député au sein des parlements de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'histoire a été courte, beaucoup trop courte à mon goût...mais, l'histoire a été belle ! C'est celle de la démocratie !

Peu importe le temps passé sur les bancs des Parlements et du Conseil communal de ma ville, l'important est d'avoir eu le privilège de représenter les Wallonnes et les Wallons, d'apporter ma pierre à l'édifice pour l'avenir d'un mieux-être de notre population.

En qualité de mandataire communal et régional, il m'est donné de représenter le citoyen au sein de ces entités, de porter sa voix, de tenter de mener des actions dans des assemblées porteuses de valeurs. Mes démarches, par l'entremise de questions ou d'interpellations, ont toujours eu la volonté de donner un sens.

Pourtant, la confiance des citoyens est mise à mal et nombre d'entre eux se posent la question de l'utilité de la politique ? Beaucoup ne se sentent plus concernés...

Diverses questions surgissent : pourquoi voter ? Pourquoi adhérer à un parti ? Pourquoi militer ?

Je suis convaincu que le vote reste un engagement profond dans la défense des droits, des familles, de son pays, de sa communauté, de sa ville.

Il s'agit de participer à la vie de sa Cité, d'être responsable de sa vie, de son avenir, de ses proches, de ses voisins et des générations à venir.

La participation de chacun doit primer sur l'individualisme, sur la passivité, porte ouverte à l'exaction. Prendre part à la démocratie, c'est prendre conscience de son identité, c'est penser par soi-même.

Je tiens à remercier mes collègues députés pour leur implication dans ma volonté à devenir un Député travailleur et actif pour tous les citoyens, les différents services des Parlements de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le partage de leur travail et de leur expertise ainsi que pour leur adaptation dans les différents dossiers qui me préoccupaient et à mes collaborateurs, Mesdames Annick Duchesne et France Collet et Monsieur Miguel Jacinto-Frogneux pour leur disponibilité et leur efficacité dans ma prise de fonction parlementaire.

Eddy Fontaine



**« La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité. »**

Albert Camus

# 2. PRÉSENTATION DU DÉPUTÉ

## FONTAINE EDDY

**Parlementaire PS :** Province de Namur, circonscription de Dinant-Philippeville

**Téléphone:** 0475/23.33.34

**Adresse:** Rue de Rocroi, 45 5660 COUVIN

**Date de naissance:** Né à Namur, le 28/06/1964

### Domaines de prédilection

Cadre de vie, environnement, énergie, aménagement du territoire, culture / audiovisuel / arts et lettres, économie, PME, indépendants, formation professionnelle, social, intégration sociale, seniors, associatif, enfance et jeunesse, tourisme et sport.

### Hobby

Randonnées pédestre, VTT, parapente, trails, concerts.

### Historique Parlement wallon

- Député wallon : du 01/02/2017 au 28/07/2017

### Autres mandats

- Conseiller provincial à la Province de Namur : de 2012 à 2017
- Echevin empêché de la Ville de Couvin : du 1<sup>er</sup> février 2017 au 28 juillet 2017
- Echevin de la Ville de Couvin : depuis 2006
- Conseiller CPAS de la Ville de Couvin : de 2000 à 2006
- Président de l'Intercommunale des Sports du Sud Namurois et du Sud Hainaut : de juin 2007 à ce jour.
- Président de l'Office Communal du Tourisme Couvinois asbl : de décembre 2006 à ce jour.



# 3. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

LES ACTIVITÉS D'UN PARLEMENTAIRE SONT VARIÉES MAIS LA PRINCIPALE RÉSIDE DANS LES ÉCHANGES RÉALISÉS AU SEIN DES DIFFÉRENTS PARLEMENTS.

CEUX-CI SONT RICHES ET TENTENT DE FAIRE AVANCER LE MONDE QUI NOUS ENTOURE.

## 3.1. PARLEMENT DE WALLONIE SESSION 2016-2017

### MANDATS PARLEMENT WALLON

- Commission interparlementaire chargée d'examiner les projets de décret conjoints de la Région wallonne et de la Communauté française relatifs à la réutilisation des informations du secteur public (2014-2019) **Membre effectif**
- Commission du Tourisme et de l'agriculture (2014-2019) **Membre effectif**
- Commission de l'Economie (2014 - 2019) **Membre effectif**
- Commission de l'agriculture et du tourisme (2014-2019) **Membre effectif**
- Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé (2014-2019) **Membre suppléant**
- Commission spéciale chargée d'examiner la transparence et le fonctionnement du Groupe Publifin (2014-2019) **Membre suppléant**
- Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner la transparence et le fonctionnement du Groupe Publifin (2014-2019) **Membre suppléant**



### QUESTIONS ORALES

**Question orale (10/07/2017) à COLLIN René, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région**

#### LA GESTION DE LA GRIPPE AVIAIRE EN WALLONIE

Monsieur le Ministre, vous avez pu remarquer que je deviens un spécialiste de la grippe aviaire. On se spécialise dans ce que l'on peut. Si la gestion de la grippe aviaire relève d'une compétence sanitaire fédérale, c'est ce que vous m'avez répondu en séance plénière, à juste titre, il n'en demeure pas moins que ses conséquences sur notre agriculture sont celles d'une compétence régionale. Lors des deux dernières séances plénières, j'ai eu l'occasion de vous interroger tout d'abord en question urgente et ensuite en question d'actualité sur les différents foyers infectieux.

Pouvez-vous à ce jour nous faire le point sur la situation ? Combien de foyers ont été détectés en Wallonie au cours de ces derniers mois ? Dispose-t-on d'une analyse permettant de détecter l'origine de ces contaminations ?

Effectivement, vous m'avez déjà en partie répondu lors de la séance plénière, mais aussi en question

d'actualité, c'est toujours moins précis qu'en question orale, je compte sur vous aujourd'hui.

Vous avez évoqué la piste de la contamination via des marchands de volailles. C'est ce que vous m'avez répondu lors de ma première interpellation. Est-ce toujours la piste privilégiée ?

Le cas échéant, quelles ont été les mesures prises à l'égard de ce secteur ? Allons-nous, de nouveau, avoir recours à un confinement généralisé ? Vous m'avez répondu non, mais la situation a-t-elle évolué depuis ? Le cas échéant, quelles seraient les conséquences économiques pour le secteur ?

En outre cela, c'est pour le final, comme vos relations s'améliorent entre vous et votre collègue marchois Willy Borsus, peut-on s'attendre à une stratégie commune de lutte contre la grippe aviaire ?

### Réponse du Ministre

La multiplication récente des foyers de grippe aviaire est, en effet, préoccupante. Lors de la régionalisation de l'agriculture en 2002, la gestion de la santé animale, ainsi que la sécurité de la chaîne alimentaire sont restées des compétences fédérales. C'est donc aux autorités fédérales, particulièrement à l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire, l'AFSCA, qu'il revient de décider des stratégies à adopter pour lutter contre la propagation des virus de la grippe aviaire, voire éventuellement le confinement.

À la suite de cet état de fait institutionnel, mes services ne sont pas consultés pour les mesures sanitaires décidées, si ce n'est que nous n'en sommes qu'avertis malgré les conséquences économiques qui pèseront sur les producteurs et indirectement à charge de la Wallonie.

Au-delà de cela, les foyers récents ont tous été détectés chez des éleveurs amateurs et l'origine des contaminations semble se trouver chez des négociants fournisseurs de marchés pour amateurs. Les derniers éléments qui ont suivi votre dernière question d'actualité ne permettent pas une analyse différente. On est toujours chez des éleveurs amateurs et toujours la même explication chez les négociants fournisseurs de marchés pour amateurs, avec également pour le moment aucune décision de confinement.

Le risque est donc différent de novembre 2016, car à l'époque, vous le savez, la dispersion de la maladie était liée aux oiseaux sauvages et à la migration.

Par contre, la santé de la faune sauvage est une compétence pleinement régionale. Comme elle peut être vecteur et réservoir entre autres de la grippe aviaire, des mesures de veille sanitaire sont mises en place avec le Département de la nature et des forêts et l'appui scientifique de l'Université de Liège. Actuellement aucune mesure particulière n'est prise à l'encontre des éleveurs professionnels dans ces nouveaux épisodes et il n'y a pas d'impact économique. Bien sûr, il y a un impact au moins moral et social chez les éleveurs amateurs dont on sait que c'est toujours un hobby qui les passionne, qui leur prend beaucoup de temps et qui les mobilise.

Pour ce qui est des conséquences économiques de l'épisode de 2016 et début 2017, mon administration a rassemblé avec le Collège des producteurs et les services de la Fédération wallonne de l'agriculture, l'ensemble des données des producteurs touchés permettant d'élaborer un dossier à soumettre à la Commission européenne en vue d'une intervention financière au sens de l'article 220 du règlement OCM unique en faveur des éleveurs ayant subi des pertes économiques, suite aux mesures de confinement imposées à l'ensemble des éleveurs professionnels du 10 novembre 2016 au 19 avril 2017. Je peux vous confirmer que le dossier est maintenant soumis à la Commission européenne ; il nous reste à attendre, bien entendu, la décision que celle-ci prendra ou les éventuelles questions qu'elle nous posera avant de prendre sa décision.

Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Pour ce qui est de la contamination entre novembre 2016 et avril 2017, vous nous rassurez en disant que le dossier a été soumis ou va être soumis à la Commission européenne. J'ose espérer que ceci sera suivi des faits. Pour le reste, si cela se limite pour l'instant à des élevages amateurs, on peut espérer que cela n'aille pas plus loin et que les mesures qui sont actuellement prises – bien qu'elles soient à mon avis très légères – puissent faire en sorte que cette contamination ne s'étende pas plus.

**Question orale (16/06/2017) à MARCOURT Jean-Claude, Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique**

**LA VENTE PUBLIQUE DE L'USINE THERMIC À COUVIN**

Je voudrais tout d'abord vous remercier, parce que, dans un autre dossier, qui est en dehors de la question, j'ai appris hier avec grand intérêt que le Gouvernement s'était prononcé pour une aide pour l'usine Saint-Roch. Je tenais donc à vous remercier personnellement ainsi que l'ensemble du Gouvernement.

En 2014, la faillite de Thermic Distribution était prononcée par le tribunal de commerce. Une curatelle s'est mise en place. Cent soixante personnes occupaient un poste de travail, tant employés qu'ouvriers, au sein de cette société.

La Région a envisagé, à titre transitoire, de se porter candidate à une reprise partielle de l'activité, parallèlement à la recherche d'un repreneur. Un plan de relance est mis sur pied par deux anciens cadres de l'entreprise. En juillet 2015, ils constituent la société SCJ Stove Works et, aujourd'hui, environ 20 travailleurs, ouvriers et employés, occupent un poste au sein de la société. Des poêles Nestor Martin sont assemblés pour le groupe espagnol Hergom.

Dernièrement, une émaillerie occupe une partie du bâtiment. Un ancien patron de l'entreprise, bien connu – dont je tairai le nom ici – est toujours titulaire des brevets et marques exploités dans l'usine. Il souhaite lancer la production d'appareils Don-Bar. Cette production n'est pas encore effective, mais la présentation des poêles a été faite voilà un mois.

Les patrons de SCJ sont locataires d'une partie du bâtiment de Thermic Distribution. Ils louent une partie de l'espace industriel du site. Le bail d'occupation a une durée de trois ans et se termine fin décembre, mais – voilà où est le problème – les infrastructures seront mises en vente publique début juillet. J'ai appris ce matin que la date était arrêtée le 13 juillet.

Le directeur – le directeur de SCJ et non le détenteur des brevets, je vous rassure, Monsieur le Ministre – m'informe qu'il estime ne pas avoir droit aux mêmes chances que l'acheteur de la fonderie qui a bénéficié d'une vente de gré à gré. Le montant de l'acquisition représente le tiers de la valeur du bien.

Une même procédure pourrait permettre de relancer l'activité économique et de créer de l'emploi en sus, en tout cas de maintenir l'emploi. Il est difficilement concevable que la production soit une nouvelle fois démenagée ou délocalisée.

Des contacts avec la Région wallonne auraient été pris afin de négocier une aide à l'achat pour la société SCJ. Pouvez-vous m'indiquer si la SRIW, qui est le premier créancier, en tout cas à l'heure actuelle, à ma connaissance, pourrait accorder cette aide à la SCJ, sachant qu'elle est déjà en possession d'un permis d'exploitation valable jusqu'en 2029 ?

En cas de pollution dudit site, qu'en est-il ? Si cette pollution est bien démontrée, sera-t-elle à la charge de la Région ou du repreneur ? À ce sujet, j'ai d'autres informations, mais que je vous communiquerai par après.



**Réponse du Ministre**

Monsieur le Député, je voudrais d'abord indiquer que l'administration de la faillite et en particulier la réalisation des actifs est réalisée sous la responsabilité exclusive des curateurs.

La SRIW est concernée dans le dossier dans la mesure où elle détient une créance accompagnée d'une sûreté hypothécaire dans le cadre de la faillite de Thermic Distribution.

Pour rappel, deux sociétés ont été créées suite à la faillite de TDE, à savoir une fonderie qui occupe l'usine dite « du bas » et SCJ Stove Works qui occupe l'usine dite « du haut ». La curatelle a réalisé la vente de la partie fonderie de gré à gré dans le contexte suivant :

- le bâtiment en mauvais état très spécifique ;
- la possibilité de dégager quelques centaines de milliers d'euros à travers la vente ;
- une seule marque d'intérêt et donc un seul candidat acheteur ;
- un candidat porté par un projet d'investissement et de reconversion de l'outil industriel.

En ce qui concerne l'usine dite « du haut » qui comprend une partie bâtiment et une partie usine, actuellement occupée par Stove Works, la curatelle, avec l'appui du tribunal, souhaite procéder à une vente publique et que cette vente puisse se conclure entre juin et septembre 2017.

Il faut rappeler que l'occupation des locaux avait été accordée par la curatelle à Stove Works pour lui permettre de lancer son activité et qu'un préavis d'un an a été donné aux occupants lorsque la décision de vendre les bâtiments a été prise.

Ces bâtiments sont en meilleur état et plus polyvalents que l'autre partie. Les objectifs poursuivis en choisissant ici une vente publique, sachant qu'il semble que plusieurs candidats se soient fait connaître, sont les suivants :

- procéder de manière transparente et publique ;
- ne favoriser aucun acquéreur potentiel ;
- éviter de brader les actifs.

Par ailleurs, la procédure de vente publique est la procédure classique lors d'une faillite. La vente de gré à gré de la partie fonderie était justifiée par un contexte particulier.

Le permis d'exploiter, valable jusqu'en 2029, implique par ailleurs une valeur plus importante des terrains et bâtiments pour un acheteur industriel et favorise indirectement le maintien de l'activité et l'emploi sur le site tout en ne pénalisant pas l'objet social et/ou la vocation propre de la curatelle.

La SRIW, si elle est sollicitée par un potentiel acheteur portant un projet crédible, est évidemment prête à analyser tous les projets qui lui seraient présentés dans l'optique de participer au financement s'il cadre avec les principes essentiels suivants :

- un projet crédible ;
- a minima un investissement pari passu ;
- un intérêt pour le développement économique de la Région.

Pour ce qui concerne la question de la dépollution, le permis restant valable jusque 2029, aucun travail de dépollution ne serait imposé à l'industriel reprenneur s'il poursuit l'activité sans discontinuité. Dans le cas contraire ou dans le cas où la vente serait emportée par un acheteur non industriel, les obligations de dépollution seraient à charge de ce dernier. La hauteur de ces obligations sera fonction de l'activité envisagée sur le site. A priori, à ce stade, aucune étude n'est disponible quant à l'état exact de la dépollution.

Enfin, il faut préciser que, sur la question de la propriété des marques et brevets, ce point fait toujours l'objet d'une contestation en justice par la curatelle. Je voudrais terminer en disant que, si l'on peut aider Stove Works à rester sur le site, il convient qu'ils prennent les contacts utiles pour pouvoir le faire.

Merci, Monsieur le Ministre pour ces informations que vous venez d'apporter. Je ne manquerai pas de relayer l'invitation et je prendrai dès lors rapidement rendez-vous avec vos services afin de vous apporter d'autres informations et d'essayer de trouver une issue favorable pour l'ensemble, pour la Région wallonne, la SRIW et la région de Couvin.

**Question orale (29/05/2017) à COLLIN René, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région**

**LES OISEAUX NICHEURS**

A l'occasion de cette question, je me suis intéressé aux espèces d'oiseaux nicheurs menacées (62) dont plus d'un tiers sont même en recul.

Un printemps 2016 défavorable à la reproduction et l'intensification de l'agriculture détruit des habitats et raréfie les sources de nourriture.

Mon souhait était de savoir si on disposait d'une photographie claire de la situation en Wallonie sur le nombre d'espèces qui nichent chez nous et leur état de conservation et, d'une manière générale, sur l'existence de politiques mises en place en Wallonie pour restaurer les habitats et améliorer le niveau de conservation des espèces ?

**Question orale (16/05/2017) à MARCOURT Jean-Claude, Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique**

**LA STABILITÉ DE L'ACTIONNARIAT D'ETHIAS**

Suite à l'accord de principe pris le 8 mai 2017 selon lequel les actionnaires publics, que sont le Fédéral et les Régions flamande et wallonne, ne remettront pas en question leur participation au moins jusqu'en 2019, je me suis intéressé aux décisions prises pour l'avenir d'Ethias ainsi qu'à son fonctionnement.

**Question orale (02/05/2017) à MARCOURT Jean-Claude, Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique**

**LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN WALLONIE**

Monsieur le Ministre, en complément de la question de ma collègue, Mme Galant, je reviens sur le sujet. L'intelligence artificielle touche à la reconnaissance du langage, le raisonnement ou la perception. Ses applications sont nombreuses dans les domaines financiers, de la santé, de la mobilité, et cetera. Ses débouchés et les questionnements sont au cœur de son développement.

Les secrétaires d'État français chargés de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Numérique ont regroupé 500 chercheurs, chefs d'entreprises et parlementaires pour travailler sur ce sujet et définir une stratégie de mise en valeur et de développement de la filière de l'intelligence artificielle.

Cette opération, dénommée « France IA », a remis ses conclusions en mars au Gouvernement français. On peut d'ailleurs le découvrir sur une plateforme. Les buts en sont la cartographie de l'intelligence artificielle, le soutien à des projets de recherche et à la facilitation de leurs applications industrielles. La formation et le débat publics sont aussi abordés. Au final, 59 recommandations sont déposées. L'enjeu en est notamment la rencontre entre les mondes académiques et industriels via, par exemple, la création d'un centre interdisciplinaire pour l'intelligence artificielle.

Au-delà des réflexions éthiques et sociales du sujet, le risque de dépendance économique aux grandes entreprises américaines est bien réel. Il est utile de partager, au niveau européen, les différentes stratégies nationales ou régionales.

La Wallonie n'est certes pas en reste, on peut citer les plateformes ICT, Innovatech et le CETIC. Quels contacts sont-ils envisagés avec la France concernant le rapport de synthèse sur l'Intelligence artificielle? Comment analyser les recommandations françaises? Certaines pourraient-elles inspirer nos institutions et industries, voire faire l'objet de collaborations bilatérales? Où en est-on à l'échelle régionale sur ce thème et ses applications industrielles?

**Réponse du Ministre**

Madame et Monsieur les députés, l'intelligence artificielle présente de multiples opportunités à saisir pour la réindustrialisation, la compétitivité future de l'industrie et le développement de nouvelles activités économiques. C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics soutiennent l'innovation dans ce secteur. Le projet RAGI s'inscrit dans ce cadre : il vise le développement d'un système de reconnaissance, d'accueil et de guidance intelligent d'un bâtiment. Il fait l'objet d'un financement public sous la forme d'une subvention pour un montant de 900 000 euros.

Le projet ambitionne de mettre au point un prototype qui présentera plusieurs innovations majeures :

- une capacité de reconnaissance et de localisation des personnes en temps réel à partir des informations collectées par un ensemble de capteurs hétérogènes tels des caméras, des micros directionnels ou encore, des capteurs de mouvement. La mise au point de ce système fera appel aux techniques de traitement de signaux et d'apprentissage automatique développées par les équipes de recherche de l'Institut Montefiore, qui seront adaptées pour pouvoir fusionner les différents flux de données captés en temps réel ;

- une capacité d'interagir de diverses façons avec les utilisateurs en faisant appel à un système composé d'interfaces de natures complémentaires comme des écrans vidéo, des haut-parleurs ou encore, des robots. Un logiciel de contrôle intelligent sera conçu afin de définir à tout moment les tâches à accomplir par RAGI en fonction des signaux captés et des demandes des utilisateurs. Ce logiciel sera conçu de manière ouverte afin de permettre l'intégration des fonctionnalités d'interaction permises par les différents types de robots. Il disposera également d'une capacité d'apprentissage automatique afin

de permettre à sa logique de décision et d'interaction de s'améliorer et de s'adapter progressivement à des situations de plus en plus complexes.

Au-delà de ces deux fonctionnalités, le développement de RAGI conduira naturellement à des innovations plus spécifiques au niveau de l'apprentissage automatique, du contrôle en temps réel, de la navigation autonome des robots ou encore du traitement automatique de la parole.

Je tiens à rappeler que tous les projets de recherche présentant un intérêt pour le développement d'activités économiques en Wallonie et la création d'emplois qui en découlent peuvent faire l'objet d'une aide à l'innovation, dans le respect des règles en vigueur.

Il y a d'autres exemples de projets financés dans le domaine de l'intelligence artificielle, comme le projet TRICARE. Il s'agit d'un dossier CWALity déposé en 2015 par la société ANB et le centre de recherche CETIC. ANB est une entreprise qui développe ses propres systèmes de surveillance et de sécurité. L'objet du projet est de développer un prototype permettant de surveiller les activités des personnes âgées et de prévenir leur entourage en cas de problème potentiel. Ce dossier a fait l'objet d'un financement public à hauteur de 280 000 euros.

La discipline de robotique intelligente dans laquelle s'inscrivent les robots humanoïdes et le projet RAGI ne représentent qu'une des nombreuses disciplines de l'intelligence artificielle. On pourrait en citer d'autres, telles que la compréhension du langage naturel, qui comprend notamment le traitement automatique de la parole, du geste ou de l'écriture manuscrite ou encore les systèmes experts et d'ordonnancement automatique qui comprennent tous les outils participant à la gestion optimisée des systèmes complexes tels que la planification de la production, la maintenance prédictive ou encore, la gestion énergétique des bâtiments.

L'intelligence artificielle, ce sont aussi les robots qui assistent les hommes dans leurs tâches sur des chaînes de montage ou dans des environnements délicats de température ou de pression. Il n'y a donc pas que des machines indépendantes qui pourraient être capables de générer leur propre apprentissage. Plusieurs développements industriels en Wallonie ont, par l'ajout d'automatisation et de robotisation, permis à des entreprises d'augmenter leur part de marché et de créer de nombreux emplois.

Concernant le rapport "France intelligence Artificielle" auquel vous faites référence, celui-ci contient plusieurs recommandations qui ne sont pas inconnues et qui sont, pour la plupart, déjà mises en œuvre chez nous. Le rôle de la Wallonie n'est pas d'entrer en contact avec la France suite à la publication de ce rapport. Mon rôle, c'est de mettre à la disposition du tissu industriel tous les outils leur permettant d'innover dans ce secteur. Depuis le début de plan Marshall, c'est ce que nous faisons.

Je rappelle à cet égard que l'intelligence artificielle fait partie de l'axe transversal de la politique industrielle wallonne et de la stratégie de spécialisation intelligente. Ce n'est pas un hasard si l'actuel plan Marshall a été baptisé 4.0 : c'est la reconnaissance même de l'intérêt que je porte au secteur du numérique, qu'il convient de considérer comme un véritable moteur et amplificateur de développement économique.

De nombreuses initiatives ont déjà été entreprises pour dynamiser ce secteur, comme les assises du Numérique, la mise en place du conseil du Numérique, le plan Numérique, la mise en place du Digital Wallonia hub, le lancement du fonds d'investissement WING ou encore, et c'est un travail de tous les jours, le financement de projets de recherche dans le secteur du numérique, dont le big data.

Il a été porté à mon attention, dans ce cadre, que plusieurs sociétés wallonnes ont sollicité, en 2017, des demandes de financements importants pour des projets relatifs à l'intelligence artificielle dans les domaines de la médecine personnalisée, de la maintenance prédictive et de la planification optimisée de production. De nombreux industriels sont à la manœuvre pour innover et surprendre dans ces domaines. Ces dossiers sont en cours de préparation. Ils démontrent en tout cas que la question que vous posez de la robotique intelligente est considérée, par de nombreuses entreprises comme un vecteur de développement économique qui mérite toute notre attention.

Monsieur le Ministre, merci pour ce brossage rapide de tout ce qui est fait en Wallonie. Force est de constater que nous sommes loin d'être en retard par rapport à nos amis français. Effectivement, avec leurs 59 recommandations, il y en a quelques-unes que l'on aurait peut-être oubliées, mais nous sommes visiblement bien à la pointe et c'est très positif.

Pour rejoindre les propos de Mme Galant, il faut veiller à ce que l'enseignement et la formation suivent pour que l'on ne soit pas à la traîne ou que nos chercheurs ou nos têtes s'en aillent vers l'extérieur.

**Question orale (20/04/2017) à COLLIN René, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région**

**LE CIRCUIT DE REGNIOWEZ**

Monsieur le Ministre, dans le cadre d'INTERREG, des opérateurs français et wallons envisagent d'aménager un circuit dans le village français de Regniowez - non loin de la frontière belge - avec une part de cofinancement wallon.

Un comité de pilotage transfrontalier s'est tenu les 26 et 27 janvier derniers à Lille. Mes questions sont celles-ci : disposez-vous d'informations particulières quant à son déroulement et aux éléments importants pour le projet du circuit ?

Quelle serait la hauteur du cofinancement wallon dans ce projet ? Comment un tel projet peut-il être vecteur d'emplois et d'activités économiques ? En outre, il me revient que plusieurs procédures judiciaires et administratives sont en cours en France relativement à des aménagements déjà réalisés sur ce site. Disposez-vous d'informations particulières sur ces procédures ?

D'une manière générale, le fait qu'il y ait ce type de contestations n'est-il pas de nature à influencer sur la participation de la Wallonie à un tel projet ?

Une petite question complémentaire : les normes de bruit établies en France sont-elles équivalentes aux normes de bruit pour la Belgique ?

**Réponse du Ministre**

Monsieur le Député, j'étais un peu étonné de voir cette question dans la conservation de la nature. C'est plutôt au niveau de la politique touristique, mais c'est un détail.

Je vous confirme que le comité de pilotage du programme INTERREG V France-Wallonie-Vlaanderen réuni en date du 26 et 27 janvier 2017 a octroyé un feu vert au préprojet « 2-MORROW-TRACK ».

Faisant suite à cette décision favorable à laquelle la Wallonie a acquiescé, le Gouvernement wallon a pris acte, en sa séance du 23 février dernier, de la liste des préprojets acceptés ou rejetés par le comité de sélection transfrontalier. Parmi les dossiers repris dans cette liste, figure bien évidemment le préprojet que je viens de citer.

Les opérateurs de ce préprojet peuvent maintenant envisager l'élaboration du projet proprement dit et déposer un dossier de candidature dans le délai imparti à cet effet.

Au niveau du fond, le préprojet validé vise à valoriser le potentiel et le patrimoine touristique et sportif de la zone transfrontalière Chimay-Rocroy. Il est vrai que ce territoire transfrontalier dispose d'atouts importants en matière de patrimoine culturel et naturel, dont il conviendrait de faire des leviers de développement économique, et qu'INTERREG peut être un instrument opportun pour atteindre cet objectif.

Quant aux aspects financiers, il ressort de la fiche préprojet que le budget total s'élève à 2 076 002 euros, dont 1 038 001 euros de FEDER et 1 038 001 euros de cofinancement spécifique.

Selon l'épure présentée dans le préprojet, la part de financement à charge de la Wallonie devrait rester réduite, le GEIE transfrontalier constitué à cet effet devant prendre en charge l'essentiel du budget et de la charge opérationnelle.

Pour ma part, je serai très attentif à la prise en compte de tous les intérêts wallons dans ce dossier. Quant aux questions relatives aux répercussions des procédures judiciaires et administratives initiées en France sur le processus de sélection des projets INTERREG, je vous invite à vous adresser à mon collègue en charge de la coordination des Fonds structurels et de la mise en oeuvre en Wallonie du programme INTERREG V France-Wallonie-Vlaanderen.

En ce qui concerne les normes de bruit, il y a des directives européennes, mais chaque pays et chaque région, en Belgique, est évidemment maître d'oeuvre en la matière.

Je terminerai en vous disant que le hasard du calendrier m'a fait avoir un contact téléphonique récemment pour d'autres dossiers avec le Président du

Conseil général des Ardennes qui m'a indiqué tout l'intérêt qu'il portait à la bonne finalisation de ce dossier.



Puisqu'il y a ça et là des questions qui se posent, notamment par rapport au bruit et aux normes environnementales, le mieux est évidemment d'agir dans la plus grande transparence et d'avoir une information globale et précise à l'égard des populations concernées.

Merci, Monsieur le Ministre, pour ces informations. Il m'a été rapporté ce matin que vous aviez eu effectivement un contact. On m'a dit une visite sur site, mais c'est plutôt un contact si je vous entends bien.

Effectivement, les Français sont preneurs de ce projet-là et la complication de ce dossier c'est qu'il y a deux projets. Il y a le projet INTERREG qui est un projet franco-belge et il y a le projet français sur lequel on n'a pas de prise.

Effectivement, je dois vous relayer l'inquiétude des riverains, tant de la botte du Hainaut – c'est-à-dire de Chimay et de Couvain – parce que les nuisances sonores seront importantes. Néanmoins, j'ai une bonne nouvelle à vous apprendre si vous ne l'avez pas entendue, c'est que la France accepte de mener des enquêtes de normes de bruit du côté belge également. C'est une nouvelle de ce matin.

**Question orale (20/04/2017) à COLLIN René, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région**

**LES VÉTÉRINAIRES RURAUX**

Par cette interpellation, je me suis inquiété de la diminution inquiétante du nombre de vétérinaires ruraux.

Mon souhait est de faire le point sur le travail Gouvernement depuis la campagne, datée de 2010, qui s'appelait : « Vétérinaire rural, bien plus qu'un vétérinaire ».

**Question orale (20/04/2017) à COLLIN René, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région**

**L'IMPACT DU DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN SUR LE FONCIER AGRICOLE**

Monsieur le Ministre, nous avons des objectifs à atteindre en matière d'énergie renouvelable et l'énergie éolienne fait partie intégrante du mix énergétique wallon.

Je souhaiterais vous interroger sur les conséquences du développement éolien sur le foncier agricole. En effet, l'accès à la terre est un enjeu fondamental pour nos agriculteurs et principalement les jeunes agriculteurs.

Or, il semble aujourd'hui que certains promoteurs rachètent à des prix très élevés des terres agricoles, privant ainsi de jeunes agriculteurs de leur outil de travail. En effet, il n'existe pas d'outil public permettant de réguler la mise en vente des terrains.

Dès lors, on assiste à deux cas de figure : soit l'agriculteur loue des terres et obtient un complément de revenu substantiel, soit ces terrains sont vendus et ne bénéficient plus aux agriculteurs.

De plus, les acquéreurs de terrains, moins productifs d'un point de vue agricole, mais bénéficiant d'une belle biodiversité, ont la possibilité de négocier des compensations associées à l'octroi du permis éolien. Le promoteur, s'il devient aussi exploitant agricole, est le grand gagnant du système.

En effet, la notion d'agriculteur actif est assez floue pour lui permettre d'obtenir les aides du premier pilier, voire même des MAE. Disposez-vous d'une analyse de l'impact du développement éolien sur le foncier agricole ? Envisagez-vous, dans la réforme du bail à ferme, des dispositions spécifiques relatives aux mats éoliens ?

Comment réguler l'impact de la présence des mats sur le foncier agricole ?

**Réponse du Ministre**

Monsieur le Député, à ma connaissance, j'ai été voir sur le site de l'ASBL Association pour la promotion des énergies renouvelables, fin 2016. 330 éoliennes étaient implantées en Région wallonne. Les surfaces concernées par ces mats à énergie renouvelable sont relativement faibles. À l'échelle de la superficie agricole utile de Wallonie, la surface impactée peut être qualifiée de non substantielle.

Concernant le potentiel de développement de cette filière, bien sûr vous pourrez solliciter mes collègues,

MM. Di Antonio et Lacroix, compétents en matière de permis, d'une part et d'énergie, d'autre part.

Dans la pratique, quand un promoteur éolien est amené à démarcher pour du foncier destiné à l'implantation d'éoliennes, il propose un bail au propriétaire et une indemnité à l'exploitant agricole. Eu égard aux montants proposés par les promoteurs éoliens, je n'ai que très rarement entendu parler de propriétaires ou d'exploitants mécontents suite à l'implantation d'éoliennes sur leurs parcelles.

Pour obtenir son permis, le promoteur éolien est tenu de disposer de superficies de compensation écologique qu'il négocie avec des agriculteurs et dont les modalités de gestion sont fixées par l'administration. Une fois le contrat passé entre le promoteur éolien et l'agriculteur, ce dernier déclare ces parcelles au SIGEC sous un code culture spécifique.

L'impact de ces implantations sur le prix moyen du foncier en Wallonie est nul. En effet, dans ces situations bien précises et ponctuelles, la terre prend une valeur spécifique de convenance. Sur base de ces éléments, qui sont des situations très limitées, ponctuelles et valeur de convenance, le développement éolien ne peut être considéré comme un facteur significatif d'entrave à l'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs.

En matière de bail à ferme, la question est complexe et toujours pendante. En effet, aux yeux de certains, une parcelle affectée à la compensation écologique pour des éoliennes sort du champ d'application de la loi sur le bail à ferme. En effet, celle-ci stipule en son article premier que « tombent sous l'application de la loi, les baux qui, et cetera, sont affectés principalement à son exploitation agricole. Par exploitation, on entend l'exploitation de biens en vue de la production de produits agricoles destinés principalement à la vente ». Par prudence et pour éviter que les modalités de gestion de ces parcelles sous contrat environnemental privé ne conduisent le bailleur à considérer que le preneur ne respecte plus complètement en tout cas ses obligations, je discuterai de ce point particulier avec les parties prenantes dans le cadre des discussions sur la législation relative au bail à ferme.

**Question orale (20/04/2017) à COLLIN René, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région**

**LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES INSOLITES**

Lors de cette question, j'ai eu l'occasion de demander au Ministre en charge sa politique en la matière. Les propriétaires sont-ils suffisamment informés ? Estime-t-il mener une politique assez volontariste comparativement à nos pays voisins, tels que la France ? La promotion de ces hébergements est-elle suffisante ?

Une offre complémentaire d'hébergements touristiques offre un atout supplémentaire à notre Région.

**Question orale (21/03/2017) à MARCOURT Jean-Claude, Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique**

**LA FAILLITE DE DONNAY À COUVIN**

Monsieur le Ministre, en septembre 2016, un des curateurs annonçait la clôture de la liquidation de la société Donnay après 29 ans de procédure. Ce long délai ne doit pas être loin d'un malheureux record.

L'espoir des 140 derniers salariés de recevoir enfin leurs indemnités de licenciement fut bref, puisque le dossier n'a plus évolué jusqu'au 15 février 2017, date de la désignation du cabinet Leboutte par le Tribunal de commerce de Dinant.

Bien que ces nouveaux curateurs restent prudents dans l'annonce d'un calendrier, nous pouvons espérer que la procédure puisse se conclure dans les prochaines semaines, voire les prochains mois.

Peut-on analyser le cheminement de l'entreprise Donnay a posteriori et également comprendre comment une faillite peut prendre autant de temps pour être clôturée ?

Quel a été le possible soutien de la Région wallonne dans ce dossier et quelle peut être sa marge de manœuvre dans de tels cas ? Quels enseignements utiles peuvent être tirés si un cas aussi complexe se présentait à l'avenir ?

Plus précisément, comment la Région wallonne, au niveau de ses compétences, peut-elle œuvrer pour que pareille mésaventure ne survienne pas pour la faillite d'Efel-Thermic Distribution ?

### Réponse du Ministre

Monsieur le Député, la société a fait faillite en 1988 et elle n'est toujours pas clôturée.

La Région n'était pas intervenue au sein de cette entité, mais avait, en 1992, au travers de la SOGEPA, contribué au développement d'une autre entreprise qui avait, en vain, tenté de relancer la marque.

Ainsi, que ce soit en tant qu'actionnaire ou créancier, la Région n'avait pas directement d'intérêt dans cette entreprise et la procédure de faillite faisant l'objet de votre question.

Il faut rappeler, en outre, que cette liquidation se réalise dans le cadre d'une curatelle, et donc avec la supervision du pouvoir judiciaire.

Soulignons, toutefois, que les travailleurs n'ont toujours pas touché leurs indemnités de licenciement. Eu égard à la longueur de la procédure, des questions se posent, vous avez raison.

Il y a, manifestement, eu de lourdes complications qui peuvent être liées à la complexité du dossier ou à la manière dont celui-ci a été géré. Il y avait trois curateurs. Un de ceux-ci est décédé, un autre a été démis. Le dernier a fait appel au cabinet Leboutte pour l'assister.

Nous pouvons espérer qu'une clôture ait lieu dans les prochains mois et que ces indemnités soient, enfin, octroyées.

Quant à la capacité de la Région à éviter ce genre de mésaventure, je rappelle simplement qu'une liquidation, après faillite décidée par le tribunal du commerce, est confiée à un curateur dont le pouvoir est de réaliser les actifs au meilleur prix. Le pouvoir judiciaire a, évidemment, la responsabilité de veiller à ce que la procédure soit suivie avec diligence. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ici, il y a eu une ou plusieurs défaillances dans la gestion et le contrôle.

Nous n'avons pas à nous immiscer, mais nous pouvons comprendre que les travailleurs, 28 ans après, soient extrêmement amers quant à la manière dont ce dossier a pu être géré. En tout cas, je le partage et j'espère que le Tribunal du commerce de Dinant tirera les enseignements pour la gestion de faillites de ce type d'entreprises.

### Réplique d'Eddy Fontaine

Monsieur le Ministre, j'entends bien que – et je m'en doutais un peu – la Région wallonne n'a que peu de bras de levier par rapport à des situations pareilles. Ce qui m'inquiète, comme je l'ai précisé dans le dernier paragraphe de mon intervention, c'est que l'on reparte sur un scénario similaire par rapport à la faillite de Thermic Distribution-Efel ; cela fait déjà quelques années et, visiblement, c'est extrêmement compliqué également.

J'espère, en effet, comme vous, que le Tribunal de Dinant aura tiré les enseignements d'une telle catastrophe, parce que les employés et les ouvriers ne peuvent quand même atteindre autant d'années pour pouvoir bénéficier de leurs indemnités.

### Question orale (20/03/2017) à DI ANTONIO Carlo, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal

#### LES MISSIONS INTERNATIONALES DE LA SOCIÉTÉ WALLONNE DES EAUX (SWDE)

Mon souhait, pour cette question, est de connaître les collaborations développées avec les partenaires institutionnels wallons et francophones chargés de l'aide au développement ? Et surtout, de comprendre le rôle de la SWDE dans des projets internationaux.

### Question orale (20/03/2017) à DI ANTONIO Carlo, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal

#### L'OPÉRATION "DIADEM"

Un consortium d'une dizaine d'associés, issus de la France, les Pays-Bas et la Belgique, va mener une opération visant à évaluer l'état sanitaire de la Meuse et, plus particulièrement, l'impact des résidus médicamenteux sur la biodiversité.

Mon interpellation se rapporte à la participation des opérateurs wallons à ce projet ainsi que le budget consacré à cette opération.

**Question orale (07/03/2017) à MARCOURT Jean-Claude, Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique**

**LE NOUVEL ESPOIR POUR L'ENTREPRISE SAINT-ROCH À COUVIN**

Monsieur le Ministre, le directeur de Saint-Roch à Couvin a intenté une procédure permettant au tribunal de commerce d'extraire la succursale de son holding, le groupe anglais Enertech, et de confier la gestion provisoire à des administrateurs nommés par ce même tribunal. Les deux administrateurs provisoires ont nommé un nouveau conseil d'administration, sans Enertech.



Trois mois sont ainsi possibles pour dresser un rapport sur la viabilité de l'entreprise et sur la possibilité d'une reprise ou d'un plan de sauvetage.

Des contacts et même des négociations sont en cours entre le directeur et un candidat reprenneur. Le projet concernerait l'ensemble de la production et reposerait sur des investissements à garantir, des marchés à assurer et un maximum d'emplois à sauver. Nous croyons en l'avenir de la société couvinoise, grâce à son expertise et au savoir-faire de ses travailleurs. Il est essentiel de soutenir la démarche de la direction et le personnel, qui agissent ensemble pour une issue positive, face à la volonté de son actionnaire à démanteler ses entreprises.

L'emploi et l'esprit d'entreprendre sont au coeur de la démarche. Le travail n'est pas simple, mais si la réussite est au rendez-vous, cette procédure pourrait être un signal fort et un exemple à suivre dans des cas similaires. Elle pourrait aussi amener des groupes à réfléchir à deux fois avant de décider de fermer une entreprise qui possède encore un avenir possible.

Nous organiserons prochainement une réunion avec mon collègue du Fédéral, le bourgmestre de Couvin et moi-même, rassemblant la direction et les représentants des travailleurs et sollicitant les partenaires publics pour permettre de donner un nouvel avenir à Saint-Roch.

Dans ce cadre, la SOGEP, Namur Invest et le BEP seront sollicités.

Pouvez-vous exposer les éléments en votre possession et faire le point sur la situation et l'avenir de Saint-Roch ? Tout en sachant que c'est quand même relativement confidentiel, je l'admets. Comment soutenir au mieux cette initiative ? Quelles premières réflexions en tirez-vous ?

**Réponse du Ministre**

Monsieur le Député, je commencerai en signalant qu'actuellement, la SOGEP n'est intervenante en ce dossier qu'à titre de créancière, à concurrence de 215 000 euros pour un prêt de 500 000 euros octroyé en 2014.

Je vous confirme la nomination, le 21 février dernier, de deux administrateurs provisoires par le Tribunal de commerce de Liège, division de Namur.

Cette nomination fait suite à une demande introduite par le directeur général de l'entreprise, qui souhaitait prémunir celle-ci d'une éventuelle décision irrévocable de discontinuité qu'aurait pu prendre l'actionnaire anglais, qui se désintéresse de l'avenir de Saint-Roch Couvin depuis de nombreuses années, avec une absence de volonté manifeste d'effectuer les investissements nécessaires à sa continuité et de disposer d'un projet d'avenir.

Ces administrateurs provisoires sont investis des pouvoirs les plus étendus, en ce compris l'éventuel dépôt d'une requête en réorganisation judiciaire, qui est actuellement une des possibilités envisagées. C'est donc par effet d'un jugement que ces deux administrateurs provisoires sont dorénavant les « plénipotentiaires » de Saint-Roch Couvin et il n'est pas vrai de dire que les deux administrateurs provisoires ont nommé un nouveau conseil d'administration. Ils n'en ont pas le pouvoir, ils sont saisis de droit dans leur compétence par le tribunal.

Comme je l'évoquais, plusieurs candidats repreneurs, dont certains déjà partenaires de l'entreprise, se sont manifestés et pourraient participer à une reprise d'actifs, ce qui permettrait de maintenir l'activité et de sauver un maximum d'emplois. Les administrateurs provisoires souhaitent la plus grande discrétion à cet effet, à la demande des éventuels repreneurs.

Les administrateurs provisoires sont évidemment à la commande et c'est essentiellement à leur initiative que la réunion que vous annoncez a été reportée, pour l'heure, sine die, étant donné qu'il apparaissait à tous les intervenants qu'une telle réunion était, en l'état, prématurée.

Il est évident que le sauvetage de l'entreprise tant en volume d'emplois que pour la région de Couvin, et notre Région plus généralement, est un événement qui doit retenir notre attention.

À ce stade, la SOGEPA est sollicitée pour participer au projet. Elle a confirmé son accord de principe, dans le respect de ses critères d'intervention, sans que l'on puisse en dire plus aujourd'hui. La SOGEPA attend de plus amples informations relatives au plan d'affaires, au montage financier envisagé et avec quels partenaires.

Merci, Monsieur le Ministre, pour l'attention que vous porterez et que vous avez déjà portée à ce dossier cher à notre région très démunie. Je vous demanderai également de rester très attentif aux décisions de votre collègue, le ministre de l'Environnement, parce que vous n'êtes pas sans savoir qu'il doit se pencher prochainement sur un recours de son administration au sujet du renouvellement du permis d'environnement de Saint-Roch. Ceci pourrait être un signal fort et positif donné par le Gouvernement.

Cet écueil passé, cela pourrait donner une perspective meilleure pour l'entreprise et pour le repreneur éventuel.

**Question orale (06/03/2017) COLLIN René, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région**

**LA FUSION DES MAISONS DU TOURISME**

Monsieur le Ministre, le projet de fusion des maisons du tourisme a été lancé fin 2014.

Le 6 octobre 2016, le Gouvernement wallon a arrêté la cartographie du nouveau paysage touristique des maisons du tourisme. Celles-ci passeront ainsi de 42 à 28 ou plus, puisque c'est toujours en discussion, me semble-t-il.

Cette fusion a pour objectif premier – et un objectif louable – de mieux utiliser l'argent public en travaillant avec les bassins touristiques mieux identifiés.

Mes questions sont simples. Où en sommes-nous ? Pouvez-vous nous faire le point sur les synergies en cours ? Rencontrez-vous des problèmes particuliers pour certaines fusions ? Si oui, lesquels ? Si aucune solution ne se dégage, comptez-vous à un moment donné imposer les choses ?

Y a-t-il une nouvelle deadline puisqu'il me semble que des amendes étaient prévues à partir du 31 janvier ?

**Réponse du Ministre**

Monsieur le Député, à ce jour, sept maisons du tourisme ont été reconnues : Pays de Gaume, Haute Ardenne, Condroz-Famenne, Pays d'Arlon, Sambre-Orneau, Pays de Bouillon et Canton de l'est.

Les arrêtés de reconnaissance doivent être prochainement signés pour les neuf maisons du tourisme suivantes : Ourthe-Vesdre-Amblève, Parc des canaux et châteaux, Meuse Condroz Hesbaye, Pays de Charleroi, Hesbaye Brabançonne, Picardie, Famenne Ardenne, Spa-Hautes Fagnes-Ardenne et Pays des lacs.

Les dossiers des six maisons du tourisme, Vallée de la Meuse Namur-Dinant, Pays de Vesdre, Cœur des Vallées, Ourthe et Aisne, Pays de Bastogne, et Pays de Liège, ne sont pas complets, il manque des délibérations, mais sont à l'analyse immédiate des fédérations provinciales concernées et de l'ASBL Wallonie Belgique Tourisme. Une fois le dossier complet, les arrêtés de reconnaissance pourront ensuite être signés.

Les deux maisons du tourisme suivantes vont actuellement valider leurs nouveaux statuts et contrats programmes par leurs conseils communaux. Il s'agit du Pays de Saint-Hubert et du Pays de Herve.

Deux maisons du tourisme en statu quo au niveau de leur territoire finalisent leur dossier pour dépôt : Wapi et Région Mons. Les dossiers ne repassent pas dans ce cas dans les conseils communaux, les modifications statutaires sont uniquement validées en AG, et la procédure sera dès lors bouclée dans les temps.

La maison du tourisme de la forêt d'Anlier a déposé sa demande de conformité de ses statuts avant de passer les dossiers dans les conseils communaux.

Enfin, pour la maison du tourisme du Brabant Ouest, regroupant le bassin touristique Nivelles-Waterloo,

la constitution du dossier de reconnaissance semble plus difficile, mais il me revient qu'une alternative est étudiée.

Comme vous le voyez, la reconnaissance des 28 nouvelles maisons du tourisme est, dans la plupart des territoires, finalisée ou en bonne voie de l'être.

Je vous demande de prendre sous toute précaution les noms que j'ai communiqués, parce que ce ne sont pas nécessairement les noms définitifs des maisons du tourisme concernées.

**Question orale (13/02/2017) à DI ANTONIO Carlo, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal**

**L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES PROJETS TRANSFRONTALIERS**

Monsieur le Ministre, le village frontalier de Regniowez, situé dans le département français des Ardennes et contigu aux communes de Chimay et Couvin, a une petite place dans l'histoire. Au début du XXe siècle, un aéroport y fut installé. C'est de ce site qu'Adolf Hitler, alors stationné à Bruly-de-Pesche, a mené la deuxième partie de la campagne de France en juin 1940. Après la guerre, le site a été employé par l'OTAN, puis par une société de pneumatiques bien connue qui a utilisé les anciennes pistes comme pistes d'essai.

Aujourd'hui, dans le cadre du projet Interreg V, le Conseil départemental des Ardennes et les gestionnaires du circuit de Chimay ont un projet de développement visant à faire de ce site un pôle d'attractivité destiné aux sports mécaniques avec un volet formation et compétition. En soi, il s'agit d'un projet qui pourrait être intéressant d'un point de vue économique et touristique.

Ce qui se pose comme question, c'est que les riverains belges, voire les autorités locales, ne sont que très peu consultés dans le cadre de ce projet. Seules quelques personnes autorisées auraient accès aux informations relatives à ce projet. Une interpellation citoyenne a même eu lieu lors du dernier conseil communal de Chimay tandis qu'une pétition a été signée par pas moins de 800 citoyens riverains.

Quel est exactement le rôle de la Wallonie dans ce projet? Une information circule selon laquelle la Wallonie se serait engagée à hauteur de 25 % du projet global. Qu'en est-il ?

Au niveau des règles environnementales, quelles sont les règles ? Comment les riverains belges seront-ils consultés dans le cadre de la délivrance des diverses autorisations relatives à l'exploitation du circuit? Un comité d'accompagnement est-il envisageable ? Est-il possible de préserver les spécificités rurales des villages de Petite-Chapelle, Cul-des-Sarts et L'Escaillère avec le développement d'un circuit automobile ?

**Réponse du Ministre**

Monsieur le Député, le préprojet Tomorrow-track a été déposé dans le cadre du second appel au programme Interreg V France-Wallonie-Flandre. Un comité de pilotage transfrontalier s'est tenu les 26 et 27 janvier derniers à Lille ; nous n'avons cependant pas encore reçu leurs décisions. Ce préprojet contribue à la structuration de l'Ardenne transfrontalière sur les zones ardennaises non couvertes par la programmation France-Wallonie- Flandre. Les partenaires wallons associés sont l'ASBL Le Circuit de Chimay, la SA Bières et Fromages de Chimay, l'ASBL Espace Chimay, la Fondation Chimay Wartoise et l'administration communale de Chimay.

Je m'étonne dès lors d'entendre que les gens n'en seraient pas informés puisque l'administration communale, d'après les informations que nous avons, est partenaire associée à ce projet. D'autres partenaires sont le BEP, l'ASBL Chimay Promotion et la SCRL CEEI Héraclès.

Le pourcentage définitif de cofinancement de la Wallonie n'est pas encore arrêté puisque nous ne sommes qu'au stade du préprojet. La Wallonie pourra se positionner lors du dépôt de la fiche finalisée. Conformément aux dispositions de la convention d'Espoo du 25 février 1991 sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier, un État membre veille à ce qu'il soit procédé à une évaluation de l'impact sur l'environnement avant d'autoriser ou d'entreprendre une activité inscrite sur la liste figurant à son appendice 1, pour autant que le projet soit susceptible d'avoir un impact transfrontalier préjudiciable important. L'État membre s'engage à transmettre toute information utile aux parties touchées.

En outre, lorsque la Wallonie est susceptible d'être notablement affectée par le projet, il lui est loisible de

demander d'initiative des informations auprès de l'État membre sur le territoire duquel l'établissement est projeté. Lorsque les autorités wallonnes reçoivent des informations relatives à un projet à caractère transfrontalier, celles-ci sont envoyées au Conseil wallon du développement durable - CWEDD - et aux collèges communaux où une enquête publique est organisée. Ces avis, et le cas échéant les remarques émises lors de l'enquête publique, sont envoyés à l'autorité compétente de l'État membre qui en a fait la demande.

Enfin, rien n'empêche non plus qu'un citoyen wallon puisse participer à une enquête publique réalisée sur le territoire d'un État membre dans le cadre d'un projet pouvant avoir des impacts transfrontaliers notables. Il ressort de la récente interpellation citoyenne que vous évoquez au conseil communal de Chimay que le projet viserait l'obtention d'un permis d'aménager le circuit automobile des Ardennes, de Regniowez, en autorisant le défrichement des surfaces boisées nécessaires, à urbaniser des parcelles, modifier le circuit de piste rapide, aménager des tribunes naturelles et un circuit WRC rallye-cross.

À ce jour, l'administration de l'environnement n'a pas été informée par les autorités françaises de ce projet en cours d'élaboration.

#### **Réplique d'Eddy Fontaine**

Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses très codifiées. Je demanderai à être attentif car lorsque l'on voit les partenaires qui sont dans ce projet, ce sont tous des partenaires chimaciens. Grand bien leur fasse et j'en suis content pour la région. Néanmoins, ce serait intéressant, car deux villages de Couvin - Petite-Chapelle, Cul-des-Sarts - sont directement impactés et ne font pas partie de Chimay.

Ce serait également intéressant que l'ensemble des documents en votre possession ou les informations que vous pourriez recevoir lors des comités de pilotage ou du compte rendu du dernier comité de pilotage, soit à la disposition de la Ville de Couvin et de les envoyer au bourgmestre.

Je resterai attentif au développement de ce projet.

## **QUESTIONS D'ACTUALITÉ**

### **Question d'actualité (12/07/2017) à MARCOURT Jean-Claude, Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique**

#### **LE DOSSIER THERMIC À COUVIN**

Monsieur le Ministre, la semaine dernière, nous apprenions que la SRIW avait décidé de proposer - ou, en tout cas, de postposer - la vente des bâtiments Thermic Distribution de trois mois.

Cette vente devait se faire le 13 juillet en deux lots : la partie administrative et la partie industrielle. Ici, je m'interroge sur la partie industrielle.

Quel soulagement pour l'ensemble du personnel - vous me direz une trentaine d'employés et d'ouvriers, mais dans une région qui comporte 30 % de chômage, c'est important - d'apprendre cette bonne nouvelle.

Cette bonne nouvelle sera de courte durée, bien entendu, puisque nous apprenons ce midi - je ne pouvais pas le savoir et l'anticiper - qu'un des curateurs refuse complètement de postposer cette vente.

Les employés et les ouvriers se sont rendus la semaine dernière pour essayer de plaider leur cause auprès du Président du Tribunal de commerce de Dinant et auprès des curateurs, mais la décision de ce midi met tout par terre.

Monsieur le Ministre, ma question est la suivante : pouvez-vous imaginer que la société SCJ Works, qui est locataire du bâtiment et qui emploie un matériel très lourd difficilement délocalisable ou transportable, pourrait, à tout le moins et le cas échéant, bénéficier d'une aide substantielle de la SRIW pour se porter acquéreur du bâtiment ?

Ma seconde question est beaucoup plus large. Je vais terminer, Monsieur le Président, car je vois que le chronomètre tourne. Ce bâtiment se trouvant en bordure de la future E420, qui relie Bruxelles au sud de la France, autoroute qui va être très prisée, et ce bâtiment étant très bien situé, juste à côté, ne serait-il pas bon de mettre en action un groupe de travail afin d'avoir une réflexion beaucoup plus globale - plutôt que de la vente pure et simple par la SRIW - sur ce que l'on pourrait faire de ce

bâtiment à l'avenir en tout cas. Je vous remercie dorénavant des réponses que vous allez m'apporter et je tiens à vous remercier, ainsi que le ministre-président et le ministre Dermagne, pour le soutien apporté à cette société.

### Réponse du Ministre

Monsieur le Député, nous sommes dans un dossier complexe, puisque nous avons des curateurs – donc des mandataires de justice – qui ont, sous le contrôle du tribunal de commerce, toute autonomie pour faire les actes judiciaires qu'ils jugent utiles, ce qui, dans le droit, n'est simplement que de désintéresser au mieux les créanciers, indépendamment de la valeur économique du bien.

Nous avons – je tiens à remercier la SRIW – écrit aux curateurs pour leur demander de reporter la vente, puisque en tant que créancier hypothécaire, c'est cette institution qui va être le bénéficiaire du produit de la vente.

J'avoue ne pas comprendre la position des curateurs – de l'un des deux, puisque l'autre avait marqué son accord – parce que le report de trois mois, quel objectif a-t-il ? De permettre la construction d'une offre avec, le cas échéant, le support de la Wallonie. Je tiens à réaffirmer le fait que nos institutions sont prêtes à collaborer pour établir une offre qui n'existe pas aujourd'hui. Ces trois mois devraient permettre, à mon sens, d'y arriver. Donc, je ne comprends pas l'attitude.

J'espère que d'ici demain, on trouvera cet accord pour dire « on reporte et on permet cette construction ». D'un autre côté, la société occupante n'a pas fait de demande formelle. Je tiens donc aussi à mettre les choses tout à fait au clair et de manière transparente, mais je reste persuadé qu'il y a là une possibilité et que, si un signal est fait avant la vente, je crois que cela renforcera cet état de chose.

Le deuxième élément, vous avez raison, il y a un patrimoine. Nous avons justement voulu faire en sorte que des régions de la Wallonie, qui sont parfois enclavées et qui ne sont pas desservies par des infrastructures de qualité – et j'en ai pour quelques instants, Monsieur le Président, permettez-moi de dépasser mon temps de parole – il faut avoir une réflexion stratégique. Nous le voulons et, pour la région concernée, il est clair que sauver l'emploi industriel et relancer de l'emploi industriel est indispensable pour sortir cette sous-région de ses difficultés économiques.

Merci, Monsieur le Ministre pour ces réponses qui, si elles ne sont pas très réconfortantes, sont à tout le moins intéressantes. Je prends acte que vous suivrez le dossier de près, à tout le moins aussi, simplement essayer de prendre connaissance de la décision d'un des deux curateurs, comme vous l'avez précisé, qui – je ne sais pas non plus pourquoi. Enfin, j'ai ma petite idée, mais je ne peux pas la développer ici – malheureusement, ne souhaite pas ou souhaite en tout cas forcer cette vente.

Il s'agit d'un dossier qui est très, très important pour la Région. Je pense qu'il faut bien entendu se mettre autour de la table et réfléchir à un développement autre.

### Question d'actualité (28/06/2017) à COLLIN René, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région

#### LES CONSÉQUENCES DE LA PRÉSENCE DE NOUVEAUX FOYERS DE GRIPPE AVIAIRE EN WALLONIE

Monsieur le Ministre, lors de la séance précédente, je vous interpellais concernant les foyers de grippe aviaire. Vous nous avez en partie rassurés, en disant que la situation était sous contrôle. Force est de constater que la situation ne l'était pas. J'ose espérer que vous ne m'avez pas pris pour un idiot, mais je reviens avec cette question puisque entre-temps, deux foyers nouveaux ont été détectés, un à Wangenies, région que je connais bien et un à Fleurus.

À l'origine, vous m'avez dit : « C'est cantonné aux ambulants et, en tout cas, aux éleveurs non professionnels ». Qu'en est-il aujourd'hui ? Avez-vous plus d'informations sur la situation ?

Quelles sont les mesures que vous avez prises ou que vous allez prendre concernant justement ces secteurs ? Concernant le foyer de Fleurus, celui-ci semble beaucoup plus virulent que les autres. Qu'en est-il ?

Avez-vous plus d'informations à ce sujet ? Qu'allez-vous mettre en place ?

J'en terminerai par le fait qu'effectivement, au niveau de ce foyer d'infection, quelle est la mesure que vous allez prendre ? C'est une mesure, je l'espère, concrète, afin d'endiguer cette infection. En

conclusion, je dirais, afin d'être clair et honnête envers les agriculteurs et les éleveurs, envisagez-vous un abattage massif comme cela a été le cas dans le sud-ouest de la France ? Je vous remercie.

### Réponse du Ministre

Monsieur Fontaine, pour être tout à fait clair, il s'agit d'une compétence de politique sanitaire qui est donc intégralement fédérale. Vous imaginez bien d'ailleurs, pas plus que le ministre fédéral compétent, que je suis absolument sans possibilité de vous garantir qu'il ne va pas y avoir d'autres foyers de grippe aviaire. Je pense que dire l'inverse serait particulièrement audacieux.

Tous les foyers qui se sont révélés depuis quelques semaines sont heureusement des foyers qui surviennent chez des éleveurs amateurs, avec une contamination qui vient de la part de négociants en volatiles. Cela permet à l'AFSCA, donc l'autorité fédérale toujours, de prendre des mesures beaucoup plus légères que celles qui avaient été prises lorsque l'on avait eu des problèmes chez des professionnels et lorsque la contamination venait de la migration d'oiseaux sauvages.

Ici, les mesures sont, à l'exclusion de tout confinement, un inventaire qui doit être fait, une interdiction de déplacement dans une zone très courte et l'interdiction, dans cette zone, de rassemblement d'éleveurs.

Les mesures sont relativement légères. Il n'empêche qu'il faut être extrêmement attentifs et c'est la responsabilité de l'AFSCA d'y veiller.

Par rapport aux éleveurs professionnels qui ont subi de gros préjudices entre novembre 2016 et avril 2017, j'ai enfin reçu du Collège des producteurs et de l'administration, avec l'aide des syndicats, un rapport qui me permet d'introduire cette semaine encore une demande d'indemnisation à la Commission européenne.

Et enfin, par rapport à l'autre question de M. Desquesnes, je veux préciser qu'il y a eu une demande que nous avons introduite auprès de la Commission européenne pour alléger les mesures lorsqu'il y a un confinement obligatoire. Ce n'est plus le cas pour l'instant, je le répète, mais lorsqu'il y a eu un confinement comme cela s'est passé quelque temps entre novembre et avril, il y a un déclassement des œufs et donc une perte économique.

Avec une dérogation de 12 semaines, nous essayons d'alléger cette période de 12 semaines. Il y a eu une première réunion des experts au niveau européen le 22 juin. Il y a 19 États membres qui demandent un allègement. On n'est pas les seuls et donc j'espère que l'on aboutira à un résultat.

La problématique c'est que certains pays réclament un allègement de la période de 12 semaines jusqu'à 19 ou 24 semaines, même plus, mais nous souhaitons, nous, que cette dérogation puisse durer le temps du confinement. Ce qui me paraît logique au niveau du respect des éleveurs. Voilà où nous en sommes.

Au niveau de la veille, de la vigilance, je pense que l'AFSCA prend les mesures qui s'imposent.

Au niveau du préjudice économique et du soutien aux éleveurs professionnels, nous allons déposer à la Commission européenne le dossier d'indemnisation et nous continuerons à nous battre pour essayer de veiller à ce que la règle de déclassement des produits soit allégée le plus longtemps possible lorsqu'il y a éventuellement une période de confinement.

Monsieur le Ministre, merci pour les réponses précises et le fait que les demandes d'indemnisation soient sur le point d'être introduites auprès des services de la Commission européenne, je pense que c'est une excellente nouvelle.

Sur le déclassement, je partage votre point de vue que ce déclassement doit être lié au temps de confinement obligatoire. Finalement, c'est logique. On impose des mesures et il est logique qu'en contrepartie, les producteurs qui sont de toute façon sanctionnés et pénalisés par les changements normatifs puissent bénéficier évidemment d'une dérogation à due concurrence.

Je voudrais toutefois revenir sur le début de votre réponse, Monsieur le Ministre, en ce qui concerne le fait qu'il ne s'agit que de foyers déclarés chez des éleveurs amateurs et que l'origine de la contamination ait lieu dans le cadre de transmission par des négociants en volatiles. Cela change quand même la donne par rapport à une logique où l'on dit que ce sont les migrations qui apportent la grippe aviaire. Je trouve que l'on doit évidemment en tenir compte, notamment pour les mesures puisque, visiblement, le confinement ou le non-confinement n'a aucun sens dans la mesure où, effectivement, la source de la grippe aviaire est bien le commerce ou le négoce et non pas les migrations.

### **Monsieur Fontaine**

Effectivement, les réponses sont assez claires. Il est bien évident que pour notre part nous serons très vigilants.

Pour ma part, je ne pourrai plus, malheureusement probablement dans les semaines ou dans les mois ou années à venir, vous interpeller là-dessus, mais je suis certain que mes collègues seront vigilants.

Par contre, il y a une partie de la question à laquelle je n'ai pas eu de réponse, c'est par rapport à la virulence du foyer détecté à Fleurus qui semblerait être beaucoup plus dangereux et beaucoup plus impactant que les autres foyers découverts et je voulais demander si vous aviez des informations. Ou alors, je n'ai pas été attentif, mais en tout cas il ne m'a pas semblé avoir de réponse par rapport à l'importance et à la virulence de ce foyer.

Si vous ne pouvez pas me répondre, il n'y a pas de souci.

### **Réponse du Ministre**

Je n'ai eu comme vous que les informations qui ont été communiquées par l'AFSCA qui effectivement parle d'une situation plus virulente, mais les mesures restent les mêmes c'est-à-dire simplement un inventaire, une interdiction de rassemblement de volatiles dans un périmètre très court et il n'est absolument pas question de confinement.

### **Question d'actualité (31/05/2017) à MARCOURT Jean-Claude, Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique**

#### **LES ACTEURS DU "CROWLENDING" EN WALLONIE**

Au travers de ce sujet, je souhaitais connaître les spécificités de l'agrément octroyé aux plateformes en relation avec le prêt participatif ainsi que la place prise par ce type de prêt en Wallonie.

## **QUESTIONS ÉCRITES**

### **Question écrite 13/07/2017 à DI ANTONIO Carlo, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal**

#### **LE RECYCLAGE DES BÂCHES AGRICOLES**

Ce n'est pas un secret, la gestion environnementale des bâches agricoles reste un enjeu important dans les zones rurales et, année après année, les intercommunales wallonnes de gestion de déchets éprouvent des difficultés à les recycler.

Il semble qu'une seule usine se charge du recyclage de ces matières et que, suite à son dépôt de bilan, les intercommunales se trouveraient prochainement face à un problème environnemental de grande ampleur.

La récolte des bâches continue, dans un premier temps, auprès des intercommunales, mais qu'en sera-t-il si une autre infrastructure n'est pas trouvée rapidement pour couvrir ce travail de recyclage ?

D'autre part, que feront les agriculteurs avec le stock de déchets sachant que la pratique précédente était d'y bouter le feu provoquant une pollution conséquente ?

Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer quel suivi sera apporté à ce problème latent ?

### **Réponse du Ministre**

Renseignements pris auprès de la Conférence permanente des Intercommunales wallonnes de gestion des Déchets (COPIDEC) qui a interrogé ses membres, les problèmes engendrés par le dépôt de bilan de Soreplastic semblent maîtrisés, du moins pour cette année.

L'entreprise qui collecte les bâches pour le compte du BEP Environnement et de l'ICDI a pu trouver des solutions alternatives de recyclage pour le traitement des bâches. INTRADEL compte trouver une solution définitive d'ici septembre, la situation actuelle n'étant pas jugée alarmante, car très peu de plastiques agricoles sont collectés pendant la période estivale. Dans l'attente de trouver cette solution, les agriculteurs seront invités à stocker temporairement leurs films et leurs bâches plastiques usagées. En outre, depuis la prise de connaissance du dépôt de bilan, INTRADEL a accepté d'installer des

conteneurs de bâches pour les stocker, de manière à ne laisser en stock chez les agriculteurs qu'une faible quantité présumée dans une période généralement peu propice à la production de ce type de déchets.

Enfin, IPALLE, IBW et HYGEE ne prévoient pas de changement dans l'organisation de leurs collectes, car elles ne sont pas directement impactées puisqu'elles traitent avec d'autres acquéreurs. L'AIVE, quant à elle, confirme qu'elle maintiendra sa collecte des bâches agricoles en 2018 pour toutes les communes intéressées.

**Question écrite 13/07/2017 à COLLIN René, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports**

**LA VALORISATION DU BOIS WALLON**

Les problèmes d'approvisionnement et de qualité du bois wallon sont connus de tous les professionnels du secteur avec un double paradoxe : premièrement, les entreprises transformant du bois en Wallonie se fournissent à l'étranger, principalement en Scandinavie ; deuxièmement, le bois qui grandit chez nous est vendu et exporté vers l'Asie pour revenir chez nous sous forme de bois produit transformé.

La problématique reste encore et toujours la même : le coût de la matière première trop élevée ainsi que celui du transport.

Au-delà de la campagne publicitaire diffusée ce mois de juillet dans le but de sensibiliser le grand public au bois local, que sera-t-il mis en place pour protéger le trop grand flux d'exportation vers l'étranger ?

L'arrivée de la marque "Bois local, notre savoir-faire" a démontré le dynamisme et l'enthousiasme des entrepreneurs soutenu par l'Office économique wallon du bois, mais il reste apparemment du chemin pour les aider à produire wallon !

Qu'en est-il des avancées sur ce dossier ?

**Réponse du Ministre**

Dans un premier temps, il convient de distinguer deux types de ressources, l'une résineuse et l'autre feuillue. Les phénomènes économiques qui les touchent sont différents.

En ce qui concerne les résineux, l'usage de bois scandinaves dans le secteur de la construction est surtout le fait de la Flandre où les gros importateurs de bois tiennent le marché. La Wallonie consomme beaucoup plus de bois local, issu de ses scieries. Selon une étude récente de « Houtinfo Bois » dans le secteur de la construction bois en Belgique, les entreprises wallonnes de construction bois utilisent 60 % de bois wallons. Cette proportion chute à 6 % pour les entreprises flamandes. L'utilisation de bois wallon a tendance à croître, car les scieries wallonnes sont de plus en plus compétitives et ont amélioré la qualité de leurs produits, de leurs services et génèrent des produits à plus haute valeur ajoutée.

Une bonne part des sciages résineux wallons sont également exportés et jouissent d'une vraie notoriété, notamment en France. Les bois résineux, en grumes, issus des forêts wallonnes font peu l'objet d'exportation lointaine. Il s'agit essentiellement d'exportations transfrontalières. La capacité de sciage industriel wallon en résineux est très importante et consomme une quantité de matière supérieure à l'offre forestière régionale. Cette demande locale explique les prix soutenus en résineux sur pied.

En ce qui concerne les bois feuillus comme le chêne et le hêtre, voire le frêne, le constat est différent. Une part importante de matière première brute part à l'exportation vers l'Asie ou l'Afrique du Nord et revient, dans certains cas, en produits finis. La valeur ajoutée sur ces produits échappe donc à l'économie régionale. Le rapatriement de cette valeur ajoutée sur notre territoire est un des objectifs poursuivis par la campagne d'information : donner ou redonner un intérêt pour les produits générés localement, ainsi permettre aux entreprises d'être plus compétitives sur l'achat de la matière première et donc freiner la grande exportation.

Outre cette campagne, une mesure comme la mise en place par le Gouvernement des ventes de bois feuillus en gré à gré à l'attention exclusive des scieurs régionaux a également pour objectif de relancer nos entreprises transformatrices. Si cette mesure s'avère performante pour le chêne, dont le marché repart à la hausse, ce n'est pas le cas pour le hêtre, dont les marchés traditionnels ont quasi totalement disparu.

Dans ce cas, c'est le volet « Innovation » de l'Office économique wallon du bois qui prend le relais,

notamment au travers d'actions comme :

- la sensibilisation des transformateurs à la production de bois modifiés thermiquement (hêtre, frêne, peuplier...) pour des usages en extérieur et caractérisation des performances des produits ;
- l'utilisation du hêtre dans la fabrication d'éléments de construction bois (lamellé-collé, CLT...);
- le développement et la validation d'un système de classement mécanique du bois massif de hêtre pour les usages en structure ;
- le développement de la transformation et de l'usage des bois locaux, plus particulièrement les feuillus, via le projet européen Interreg Profilwood ;
- l'argumentation technique et commerciale pour la terrasse en chêne local ;
- l'étude de marché sur les châssis bois et la mise en place d'une production de carrelé lamellé-collé en chêne local ;
- l'accompagnement de la fabrication de menuiseries intérieures en circuit court destinées à la nouvelle Faculté des Sciences de l'Université de Namur à partir de bois issus du Domaine d'Haugimont.

**Question écrite 30/06/2017 à DI ANTONIO Carlo, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal**

**L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (ZAE) DE MARIEMBOURG**

Je ne reviendrai pas sur l'impérieuse nécessité d'étendre la ZAE de Mariembourg ni sur la multitude d'arguments socio-économiques qui la justifient.

De par sa localisation le long de la RN 5/E420, de par sa proximité avec la France, de par les entreprises qui y sont présentes et qui veulent s'étendre, l'extension de cette ZAE aura un impact sur l'ensemble de l'arrondissement de Philippeville et pour le sud de Charleroi.

En date du 14 avril dernier, le BEP a transmis à l'administration de Monsieur le Ministre la phase 1 de l'étude d'incidences relative à l'extension. Plus de deux mois plus tard, nous sommes toujours en attente d'une réponse. Qu'en est-il ? Où en est ce dossier ? Quelle analyse en a-t-elle été faite par ses services ?

**Réponse du Ministre**

Le rapport sur les incidences environnementales constitue l'un des éléments majeurs d'une révision de plan de secteur. C'est pourquoi cette étude, par définition multidisciplinaire et complexe, doit être analysée de manière rigoureuse.

L'administration procède actuellement à cet examen en vue de préparer le passage de la première phase de cette étude au pôle « Aménagement du Territoire.

Question écrite 30/06/2017 à COLLIN René, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports

La position du Département de la Nature et des Forêts (DNF) sur l'extension de la zone d'activité économique (ZAE) de Mariembourg

Monsieur le Ministre n'est pas sans savoir que la ville de Couvin et le BEP travaillent de concert pour étendre la ZAE de Mariembourg. Cette extension et cette ZAE ont un impact sur l'ensemble de l'arrondissement de Philippeville, mais également pour la botte du Hainaut. Aujourd'hui, une étude d'incidences sur l'environnement est en cours.

Or, d'après les informations reçues dernièrement, il semble que ses services veulent bloquer cette extension. Qu'en est-il ? Quelle est la position du DNF sur ce projet ?

Lors d'une réunion en 2015 tenue au cabinet du Ministre Prévot entre la ville, le BEP, les cabinets des Ministres Di Antonio et Prévot et l'administration, il a été rappelé la volonté du gouvernement d'avancer sur l'extension. Or un vent favorable me rapporte que les services de Monsieur le Ministre auraient, depuis lors, fait reconnaître le site comme un site de grand intérêt biologique voulant ainsi bloquer l'extension. Qu'en est-il ?

Pour rappel, il ne s'agit pas ici d'opposer conservation de la nature et développement économique. La ville s'inscrit dans une démarche active en matière de protection de la biodiversité : Natura 2000,



réserve naturelle, intégration au parc naturel Viroinval-Ermetton, Plan maya ... Mais à quoi sert-il de préserver l'environnement si la Région devient un désert économique ?

#### **Réponse du Ministre**

L'Étude d'Incidences sur l'Environnement concernant le projet de révision du Plan de Secteur de Philippeville-Couvin pour l'extension de la zone d'activité économique de Mariembourg est en cours de réalisation. L'étude d'incidence fait partie de la procédure d'obtention du permis d'environnement et peut reprendre tout ou une partie des résultats et des données compilés et analysés par un Bureau d'étude indépendant. Les résultats de cette Étude d'Incidences sur l'Environnement permettront au Département de la Nature et des Forêts (DNF) d'appuyer ou de compléter son avis. En tout état de cause, une prise de position du DNF sur ce dossier précis et à ce stade de la procédure serait prématurée.

#### **Question écrite 30/06/2017 à COLLIN René, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports**

##### **LES NOUVEAUX DÉBOUCHÉS POUR L'AGRICULTURE WALLONNE**

L'agriculture est, et reste, une activité traditionnelle de nos campagnes, mais de crises en crises, force est de constater qu'elle doit se réinventer, se réformer pour survivre.

On a vu l'émergence de l'agriculture biologique et de différentes formes d'agro-écologies, mais aujourd'hui, on voit l'émergence de productions nouvelles.

Ainsi, une société vient d'investir plusieurs centaines de milliers d'euros afin de produire du purin d'orties et ce n'est qu'un exemple.

A l'instar d'autres activités économiques, existe-t-il une veille technologique pour l'agriculture afin d'innover en la matière ? Le cas échéant, quelles sont les productions d'avenir qui ont été identifiées ?

#### Réponse du Ministre

À la fin des années nonante et au début des années 2000, la Région a soutenu financièrement des recherches menées au sein du Centre des Technologies Agronomiques de Strée (CTA) visant à développer des techniques de culture de la grande ortie et à identifier de nouvelles possibilités d'utilisation de l'ortie dans le domaine de l'alimentation animale.

Ce projet est à la base de la création de cette filière de production de purin d'orties, qui a été récemment mise en place suite à un partenariat technologique conclu entre la S.A. Belgagri d'Engis, qui est chargée d'assurer la certification et la commercialisation des produits, et la S.P.R.L. Agripur de Sombreffe, pour une production de l'ordre de 500.000 litres de purin à partir de 2018.

En vue d'assurer l'approvisionnement de la filière, la société Agrortie regroupant trois agriculteurs cultive une quinzaine d'hectares d'orties.

Pour assurer la veille technologique au sein de mon administration, mes services sont attentifs à identifier et à soutenir tout projet innovant susceptible de proposer de nouveaux débouchés pour l'agriculture.

Différents outils peuvent être mis en œuvre dans ce cadre, tel que par exemple l'agrément d'exploitations agricoles en qualité de centre régional de référence et d'expérimentation.

Cet agrément donne droit à un subside et le candidat à l'agrément doit présenter un projet innovant susceptible de conduire vers de nouveaux débouchés (commercialisation, développement, amélioration de la qualité, des techniques, etc.).

De plus, il est tenu de présenter ses activités et d'organiser au minimum une journée de vulgarisation sur son site. En matière d'octroi de subsides à la recherche à finalité agricole, plusieurs critères de sélection tendent à favoriser les projets innovants en termes de nouveaux débouchés.

Parmi les thématiques prioritaires retenues par le COSTAGRI pour le lancement d'appels à projets, figure la thématique visant à optimiser l'usage des produits ou coproduits biobasés disponibles en Wallonie, afin d'augmenter ou d'améliorer la valeur ajoutée, en mettant l'accent sur l'innovation (nouvelles techniques, nouvelles cultures, nouveaux élevages, ...).

Je compte bien obtenir des résultats en termes de production d'avenir pour notre agriculture wallonne grâce à ces recherches.

**Question écrite 13/06/2017 à DI ANTONIO Carlo, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal**

**L'ACTUALISATION DU COÛT-VÉRITÉ DES DÉCHETS**

Cette question m'a permis d'interpeller le Ministre en charge de la matière sur le traitement de certains déchets médicaux pour des patients qui suivent une dialyse ou ceux qui sont incontinents. En effet, ces pathologies génèrent de nombreux déchets qui ne sont pas repris de manière sélective et donc ont un impact direct sur la facture des citoyens.

**Question écrite 12/06/2017 à PREVOT Maxime, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine**

**LE CONTOURNEMENT DE COUVIN**

Le chantier du contournement de Couvin avance et, dans la région, on espère une mise en service de la première moitié avant la fin de l'année.

Cela étant, depuis plusieurs jours, les usagers de la RN 5 constatent la présence de tas de terre noire à Frasnes. Concrètement, que ce soit à l'entame du chantier ou à proximité de celui-ci, des milliers de m<sup>3</sup> de terre ont été déposés.

Il semblerait que ce soit des sables de fonderie venant des anciennes fonderies du Lion. Monsieur le Ministre le confirme-t-il ? Le cas échéant, confirme-t-il quelles sont conformes au cahier des charges en termes de stabilité et environnemental ?

A ce sujet, deux éléments interpellent.

Premièrement, la présence de déchets dans les terres. Il suffit de passer en voiture à côté des tas pour le constater.

Deuxièmement le volume de ces tas, surtout celui situé à proximité du chemin de fer.

La Sofico ou le SPW ont-ils vérifié la nature de ces tas de terre ? N'y a-t-il aucun danger ?

**Réponse du Ministre**

Il s'agit bien de sables de fonderie provenant des tranchées réalisées dans le cadre des déplacements des conduites d'eau.

Ces terres ont été mises en dépôt provisoire sur le chantier.

Les analyses de la qualité de ces terres sont en cours.

Après analyses, elles seront soit évacuées vers un centre agréé si elles sont polluées, soit réutilisées après tri des plastiques, et si aucune pollution n'est constatée, dans le respect de la réglementation en vigueur.

**Question écrite 12/06/2017 à DI ANTONIO Carlo, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal**

**L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES LACS DE L'EAU D'HEURE**

Le site des lacs de l'Eau d'Heure constitue un fleuron touristique de la Wallonie. Avec ses 5 lacs, sa centaine de kilomètres de sentiers qui longent quelques 70 km de rives, et son vaste plan d'eau de la Plate Taille, d'une superficie de 351 hectares, il permet la pratique de divers sports nautiques.

Son intégration dans l'environnement est un des principaux atouts de ce site. En effet, autour, la nature y est préservée.

Il y a une quinzaine d'années, un premier village de vacances a vu le jour et a permis de développer l'hébergement sur place. Ce village est équipé d'un système d'épuration collective pour 2000 Equivalent-



Habitant. De nombreux équipements à finalité touristique, qu'il s'agisse de parcs résidentiels ou de villages de vacances, sont gérés avec une logique immobilière de rentabilité et non avec une logique touristique qui suppose des investissements réguliers et des infrastructures modernes susceptibles de séduire les touristes.

Qu'en est-il du deuxième village de vacances ? Quelles ont été les impositions relatives à l'assainissement des eaux dans le permis ? D'une manière générale, quelles ont été les charges d'urbanisme imposées quant à son intégration dans l'environnement ?

Réponse du Ministre

Les villages de vacances génèrent des eaux usées domestiques dont la gestion relève des dispositions du Code de l'Eau, partie règlement général d'assainissement.

Les différents villages de vacances actuellement présents sur le site du lac de la Platte-Taille sont soumis au régime d'assainissement collectif au Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique de la Sambre. Les infrastructures touristiques sont dotées d'un réseau d'égouttage séparatif construit, en charge d'urbanisme, par les promoteurs du projet.

Les eaux usées sont ensuite pompées par une station de refoulement et envoyées vers la station d'épuration du nord de la Platte-Taille, ces équipements sont gérés par l'organisme d'assainissement agréé IGRETEC. La station évacue les eaux épurées dans un bassin versant n'alimentant pas les lacs.

Par cette gestion des eaux usées, le risque d'impact sur les lacs est très limité. La zone de baignade située sur le lac de la Platte-Taille a une excellente qualité, aucun échantillon non conforme n'y a été prélevé.

**Question écrite 31/05/2017 à COLLIN René, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région**

#### **LE FINANCEMENT DES MAISONS MULTI-SERVICES**

La raréfaction des services de proximité est une réalité dans de nombreuses communes rurales. Pour tenter d'enrayer la désertification, de nombreuses communes inscrivent dans leur opération de développement rural la création de maisons multi-services destinées à accueillir de l'accueil extra-scolaire, des activités culturelles, des ASBL, des permanences de services publics, etc.

Par cette question, je souhaitais connaître les consignes données à la DGO3 en matière de financement des maisons multi-services et les manières envisagées pour améliorer le dispositif, et ce, quels que soient les services rendus aux citoyens, qu'ils dépendent de la Wallonie ou de la Fédération ?

**Question écrite 18/05/2017 à COLLIN René, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région**

#### **LA FORMATION DANS LE SECTEUR AGRICOLE**

Tous les observateurs du secteur en sont convaincus, la formation représente un enjeu fondamental pour les agriculteurs.

À ce sujet, la Déclaration de politique régionale prévoit de mettre en oeuvre 3 éléments importants :

1° décloisonner et favoriser la collaboration entre les services d'encadrement agricole et les acteurs de l'animation économique afin d'optimiser l'accompagnement des agriculteurs pour davantage intégrer des méthodes de gestion d'entreprises ;

2° évaluer l'ensemble des dispositifs d'encadrement subventionnés sur base d'un cadastre des structures actives pour améliorer l'efficacité des services rendus aux agriculteurs ;

3° évaluer et redéfinir les principes et les lignes directrices des formations initiales et complémentaires au vu des évolutions économiques, techniques et technologiques, en collaboration avec les facultés et les hautes écoles en agronomie et en sciences vétérinaires ainsi que les autres les opérateurs de formation agricole.

Monsieur le Ministre peut-il faire le point sur l'implémentation de ces 3 éléments ?

On sait le rôle que les associations jouent en matière de formation agricole, sur base de quels critères, les nouvelles procédures de sélection des projets pour les formations professionnelles agricole seront-ils retenus ?

Qui peut y participer ?

### Réponse du Ministre

De nouveaux textes législatifs portant exécution des chapitres I et II du Titre XII du Code wallon de l'agriculture sont en cours d'adoption par le Gouvernement wallon. Pour décloisonner l'encadrement classiquement exercé, mais également la recherche, et intégrer systématiquement l'aspect économique, il a été expressément prévu d'intégrer l'évaluation des incidences économiques, et de tenir compte du caractère pluridisciplinaire des projets de recherche et développement pour intégrer également cette dimension.

Par ailleurs la Wallonie a confié à la cellule Finagri la mission d'intérêt public d'accompagner et de conseiller les agriculteurs, individuellement, dans leur négociation avec le monde bancaire et avec leurs fournisseurs. Cette cellule travaille en collaboration avec les structures d'encadrement en charge de la comptabilité des agriculteurs.

L'évaluation et la redéfinition des principes et lignes directrices des formations initiales et complémentaires portant exécution du chapitre II du Titre IV du Code wallon de l'agriculture reposent sur une analyse des besoins du secteur agricole dans un double objectif. D'une part, elles visent à doter les personnes actives de compétences qui leur assureront une meilleure rentabilité des exploitations, une anticipation des marchés, une veille technique et technologique, ainsi qu'une meilleure gestion environnementale, et d'autre part, elles entendent favoriser l'installation de nouveaux exploitants en leur fournissant un bagage technique, économique et de gestion optimale.

L'administration prend en compte les évaluations des besoins en formation et les avis d'orientation de l'encadrement exprimés dans les rapports des structures telles que le Collège des producteurs. Les appels à projets qui sont ainsi lancés annuellement ont pour vocation de répondre à ces besoins. Tout centre de formation répondant aux conditions visées à l'article 14 de l'arrêté ministériel du 28 janvier 2016 relatif à la formation professionnelle en matière d'agriculture et à l'article 8 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2016 relatif aux activités de formation permanente dans les secteurs agricole et sylvicole peut y répondre et, à ce titre en cas de sélection de ses activités, prétendre à un subventionnement.

Chaque activité de formation est analysée et évaluée par mon administration au regard des critères de sélection établis relatifs à la qualité de la formation, l'adéquation du projet avec les besoins du secteur agricole, avec les besoins prioritaires identifiés, d'installation ou en matière d'innovation, en regard de la législation, la qualité pédagogique des formations et formateurs et enfin l'efficacité et la communication sur l'activité proposée, la capacité des intervenants à réaliser le programme de travail avec le budget proposé et dans le délai fixé, l'association entre structures pour favoriser des synergies locales, le caractère innovant du projet, la capacité à couvrir les cinq provinces du territoire de langue française et à couvrir la zone de langue germanophone. Une note est alors attribuée permettant un classement des activités. Sont proposées à la sélection par le Gouvernement, celles qui ont obtenu les meilleures notes, à concurrence du montant de l'enveloppe budgétaire dévolue à la mesure.

### Question écrite 16/05/2017 à MARCOURT Jean-Claude, Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique

#### L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES CHÈQUES "COWORKING"

Le 1er mai, les chèques « coworking » ont été mis en circulation, à l'initiative du Gouvernement wallon afin d'encourager les sociétés de petite taille débutantes, qui ne doivent pas consentir des investissements lourds et peuvent ainsi se centrer encore davantage sur leur activité. Je me suis intéressé à leurs implications concrètes pour les entrepreneurs...

**Question écrite 16/05/2017 à DI ANTONIO Carlo, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal**

**LE TRANSPORT DES ÉLÈVES FRÉQUENTANT LES INTERNATS**

À la faveur du marathon de la vitesse, de nombreux contrôles routiers ont eu lieu. J'ai été assez surpris d'apprendre qu'un bus, amenant des élèves voir un match de basket, avait été arrêté et s'était vu verbaliser pour une somme de 2 700 euros.

En effet, le verbalisant a estimé que le déplacement n'entrait pas dans le cadre d'une activité pédagogique donc ne rentrait plus dans les conditions de la législation des transports scolaires non soumis, par exemple, au contrôle tachygraphe, au port de la ceinture ou la présence d'une feuille de route.

Concernant cette histoire, il semble aujourd'hui que les choses soient rentrées dans l'ordre puisqu'un accord a pu être trouvé. Cela étant, cet événement mérite notre attention et peut-être une réponse législative ou administrative.

Il y a un accord de coopération de 1998 entre la Wallonie et la Fédération qui régit la matière. Ainsi, il y a une différence entre le service occasionnel et le service régulier spécialisé. N'y a-t-il pas lieu d'évaluer cet accord de coopération pour le faire « coller » aux réalités des internats d'aujourd'hui ?

La mise à disposition de moyens de transport par la Wallonie ne doit pas être vue comme un moyen de déplacer les élèves à moindre coût, mais bien comme un moyen de pouvoir dispenser un panel d'activités variées pour les élèves afin de les ouvrir sur la société qui les entoure.

Existe-t-il une concertation entre le SPW et le SPF mobilité afin d'éclaircir ce genre de situations et d'avoir une approche plus souple de la matière ?

D'une manière générale, comment simplifier le travail des dirigeants des internats afin qu'ils puissent assurer le transport de leurs élèves sans risque d'amende excessive ?

**Réponse du Ministre**

Le cadre des services de transport interne des établissements de la Fédération Wallonie Bruxelles est défini par l'Accord de coopération du 25 mai 1998, en cours de modification pour permettre précisément aux internats de bénéficier de ces véhicules également pendant les week-ends et jours fériés de l'année scolaire. La réalité des internats est donc prise en compte.

Une note explicative des conditions d'utilisation tant juridiques que matérielles est adressée chaque année aux établissements bénéficiaires.

Cette note tient compte de la réglementation européenne et fédérale relative aux services réguliers et aux services occasionnels. En effet, ces deux services ne sont pas régis par les mêmes règles et dépendent d'autorités différentes, régionale pour les premiers, fédérale pour les seconds.

Il n'est pas évident d'établir cette distinction qui repose sur des notions de distance et de fréquence des déplacements et de groupe de passagers préconstitué et durable, à examiner au cas par cas parfois.

Utiliser le critère pédagogique pour effectuer des déplacements ponctuels d'élèves vers des centres touristiques ou des activités festives ne permet pas de gommer la qualification de service occasionnel pour celle d'un service régulier.

Les services régionaux ont déjà rencontré les autorités fédérales à ce propos et ont effectivement plaidé pour une compréhension pragmatique des critères distinctifs de ces deux types de services afin de rencontrer des besoins de mobilité d'élèves, en évitant d'une part une concurrence déloyale avec le secteur professionnel et, d'autre part, sans compromission avec la sécurité de ces élèves.

La position des services fédéraux est attendue.

L'administration a été informée du cas d'espèce évoqué et un échange est intervenu avec la Fédération Wallonie Bruxelles pour rappeler à tous les établissements les conditions d'utilisation des bus mis à leur disposition par la Wallonie et les inviter, en cas doute sur la légalité du déplacement envisagé, à prendre contact avec la Direction fonctionnelle compétence. Au besoin, celle-ci délivrera une attestation.

**Question écrite 16/05/2017 à DI ANTONIO Carlo, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal**

**LES INITIATIVES VISANT À PROMOUVOIR LA MOBILITÉ EN ZONE RURALE**

Le mois dernier, le réseau des conseillers en mobilité organisait une matinée de réflexion sur le transport en zone rurale. Cette matinée a permis de mettre deux éléments en évidence.

Premièrement, si au niveau des lignes régulières des TEC, il y a une diminution de l'offre traditionnelle, elle est en partie compensée par le développement d'initiatives locales qui permettent d'une part de maintenir une offre de transport public et de répondre aux besoins spécifiques de villageois. L'autre élément mis en évidence, c'est la méconnaissance des initiatives locales.

Monsieur le Ministre peut-il faire le point sur les travaux du Gouvernement en la matière ?

En effet, il semble qu'un projet de décret soit en cours de préparation avec pour objectif de mettre en place une coordination de cette mobilité rurale alternative afin de tirer le meilleur parti de ces initiatives, d'optimiser et d'améliorer le service à la population.

D'une manière générale, comment améliorer l'offre de mobilité en zone rurale ?

La réponse à cette question mérite une attention particulière en ce sens qu'il faut aller au-delà du « bon sens ». L'offre doit être réfléchie et développée en fonction des besoins réels des populations et pas sur des ressentis. Dans ce cadre, les centrales locales de mobilité ont un rôle important à jouer.

**Réponse du Ministre**

Le principal enjeu en matière de mobilité des personnes en région rurale est de concevoir une offre à la fois ciblée sur les besoins des individus et pertinente d'un point de vue sociétal, c'est-à-dire à la fois socialement efficace et acceptable sous les angles économique et écologique.

Les solutions déployées, en complémentarité du réseau de bus, doivent être extrêmement flexibles, pour répondre au caractère particulièrement dispersé de la demande dans le temps et dans l'espace. Leur coût doit également être acceptable pour la collectivité sans quoi ces solutions ne seront pas viables.

À ce jour, de nombreux opérateurs, comme des communes, CPAS, ASBL et organismes divers, offrent des solutions de déplacements en milieu rural. Cependant, celles-ci sont trop méconnues, peu visibles. De plus, il s'avère souvent complexe d'identifier la solution adéquate pour l'utilisateur.

Cette complexité est l'une des raisons qui rend nécessaire la présence d'acteurs intermédiaires qui mettent en relation l'offre avec la demande. Des acteurs intermédiaires sont également précieux pour la plus-value sociale qu'ils procurent à des publics parfois fragilisés.

Il s'agit donc de répondre de la manière la plus pertinente à ce double objectif :

- d'une part, agir sur l'offre afin de la rendre plus claire et plus accessible pour la population,
- d'autre part, maintenir la plus-value sociale offerte par les intermédiaires.

La structure actuellement étudiée, qui sera mise en place et instituée via un décret, répondra à ces deux défis.

**Question écrite 12/05/2017 à PREVOT Maxime, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine**

**LES DÉGÂTS ENGENDRÉS PAR LES TRAVAUX DU CONTOURNEMENT DE COUVIN**

Le 26 avril, la presse s'est fait l'écho de dégâts importants subis par des maisons situées à proximité des travaux du contournement de Couvin.

Un comité de riverains a d'ailleurs vu le jour, l'ADIC pour « Association de Défense de nos Intérêts Citoyens » qui, pour éviter des actions en justice longues et coûteuses, souhaite régler cette affaire à l'amiable.

Cependant, il semblerait que l'attitude des entrepreneurs n'ait pas le même sens. C'est pourquoi ils ont demandé à Monsieur le Ministre de les aider à clôturer le dossier. En 2015, le Service public de Wallonie leur avait déjà promis des expertises et indemnisations à la fin du chantier de la première phase, mais celle-ci a déjà été reculée à plusieurs reprises.

Quelles sont les dernières informations que Monsieur le Ministre peut nous communiquer sur ce dossier ?

#### **Réponse du Ministre**

J'invite l'honorable membre à consulter la réponse à la question écrite n°791 qu'il m'a lui-même posée sur le même sujet. Quant aux expertises et indemnités, pour rappel et précisions, avant le début du chantier, des états des lieux ont été réalisés pour toutes les habitations situées à moins de 250 m de l'axe de la nouvelle voirie tel que prévu au cahier spécial des charges.

De nouveaux états des lieux auront lieu après l'achèvement des travaux, afin de déterminer l'ampleur des éventuels dégâts constatés, pouvoir déterminer le lien avec les travaux exécutés et envisager des indemnités. Néanmoins, des indemnités ont déjà eu lieu, notamment au niveau de la rue du Béguinage, située à proximité immédiate du tracé de l'E420. De plus, suite à au courrier du comité de riverains qui m'est parvenu, j'ai demandé à mon Administration de me faire rapport de la situation, avec la liste complète des expertises réalisées et à réaliser, afin de répondre aux mieux à leur interpellation.

#### **Question écrite 05/05/2017 à DI ANTONIO Carlo, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal**

##### **L'IMPACT DU "ROUNDUP" SUR L'ENVIRONNEMENT**

Nous savons qu'à San Francisco, depuis plusieurs semaines, un procès oppose Monsanto et des fermiers. Ces derniers accusent la multinationale d'avoir développé certaines maladies après avoir utilisé leur produit.

Les éléments mis en avant dans ce procès tendent à démontrer que Monsanto a caché les réels impacts sanitaires et environnementaux du glyphosate. À la faveur de ces révélations, n'y a-t-il pas lieu de saisir à nouveau le Conseil des Ministres de l'Environnement ? N'est-on pas en train de cacher un nouveau drame sanitaire comparable à celui de l'amiante ?

On connaît tous la position défendue par la Wallonie en la matière.

Qu'en est-il au niveau belge ?

Sommes-nous en mesure d'infléchir la position du Gouvernement fédéral ?

#### **Réponse du Ministre**

Les révélations récentes et les « Monsanto papers » démontrent que le système d'autorisation doit être revu et être plus transparent, avec un accès total aux études à tous les scientifiques.

La priorité en Wallonie est de convaincre qu'il faut tourner le dos à ce type de produits et d'avoir comme objectif un territoire sain, sans pesticides.

Il y a là non seulement une réponse à l'attente des citoyens, mais aussi une opportunité de développement, en ce compris économique.

Suite aux récentes annonces du Ministre fédéral en défaveur de ce produit et à l'inverse des positions défendues jusque-là, un courrier lui a été adressé afin que la Belgique évite à l'avenir de soutenir la prolongation ou le renouvellement d'autorisation de produits qu'elle interdit ensuite quelques mois plus tard.

#### **Question écrite 04/05/2017 à DI ANTONIO Carlo, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal**

##### **LE RÈGLEMENT DE TRAVAIL DU GROUPE TEC**

À la faveur d'un reportage sur les élections présidentielles françaises, un journaliste a effectué un micro-trottoir dans les rues de Beauraing au cours duquel, un agent des TEC, en uniforme, a répondu qu'il voterait pour la candidate du FN.

Au-delà de la liberté de la presse et celle du choix politique, un agent en service peut-il s'exprimer de la sorte ?

Qu'en est-il des idées liberticides et contraires aux valeurs démocratiques ?

**Question écrite 02/05/2017 à TILLIEUX Eliane, Ministre de l'Emploi et de la Formation****LA ROBOTISATION**

Récemment, une étude du bureau-conseil Boston Consulting Group révélait que la robotisation de l'industrie prenait une ampleur considérable au niveau mondial.

De nombreux pays, dont la Chine, utilisent ce type de main d'oeuvre. Les chaînes de production remplacent les humains par des robots, représentant un coût de 15 % en moins.

Les secteurs de l'électronique, des équipements électriques, des moyens de transport et des machines sont les plus touchés par ce renouvellement. Il est interpellant de constater que le recours à cette force de travail progresse de 10 % chaque année et que les pays utilisateurs enregistrent malgré tout un effet positif sur l'emploi.

Madame la Ministre peut-elle m'indiquer si la Wallonie prend en considération cette avancée et si une anticipation est programmée tant dans le domaine de la formation que celui de l'emploi ?

**Réponse de la Ministre**

Si la robotisation et l'automatisation, dans un sens plus large, connaissent ces dernières années une accélération importante dans les entreprises, l'effet sur l'emploi – selon les experts – peut apparaître soit dévastateur, soit positif.

Ainsi, une extrapolation de l'étude de Frey et Osborne (2016), par le conseil supérieur de l'emploi, pour l'appliquer à la Belgique, tend à montrer que la numérisation de l'économie pourrait affecter une quarantaine de pourcent de personnes à l'emploi – des études plus nuancées en France retiennent que 15 % de l'emploi serait affecté.

D'un autre côté, des entreprises wallonnes qui ont automatisé leur production ont vu passer leur effectif d'une cinquantaine de personnes à plus de 200. L'automatisation peut être destructrice d'emplois peu qualifiés (bien que cela ne se marque pas encore), mais – en diminuant les coûts de production – elle favorise par ailleurs une relocalisation de l'activité manufacturière dans nos régions. C'est pourquoi le développement de formations permettant la mise à jour des compétences de la main-d'oeuvre en lien avec le développement de nouveaux métiers fait partie de mes priorités.

La robotisation de différentes activités manufacturières n'est toutefois pas neuve. Elle a commencé il y a une quarantaine d'années et se poursuit à un rythme de plus en plus accéléré, lié à la diminution du prix des équipements et au développement de logiciels permettant aux robots d'effectuer des tâches de plus en plus complexes.

En Wallonie, le Gouvernement a pris conscience de cette mutation technologique profonde et s'investit, depuis plusieurs années, à différents niveaux afin d'y répondre au mieux. Permettre aux entreprises de maintenir leur compétitivité, autant sur un plan local qu'international et permettre aux travailleurs et futurs travailleurs de s'inscrire au mieux dans ces mutations est un enjeu majeur. À ce titre, différents moyens sont déployés pour créer les conditions propices au développement de l'activité économique, en favorisant le développement de l'usine du futur et permettre à la population d'acquérir les nouvelles compétences et qualifications en lien avec les évolutions technologiques, plus particulièrement la robotique. C'est sur ces enjeux que se fondent les politiques de l'emploi et de la formation que je mène.

Ainsi, dans le cadre du Plan Marshall 4.0, le pôle Mecatech, regroupe pas loin de 250 partenaires académiques et industriels qui oeuvrent quotidiennement en s'appuyant sur des Centres de compétence comme Technifutur et Technocampus au développement de modules de formation permettant de rencontrer les nouveaux besoins exprimés par les entreprises.

Par ailleurs, au travers du réseau MANUNET, la Wallonie s'investit depuis une dizaine d'années pour préparer l'usine du futur grâce à des budgets spécifiques dédiés à la recherche dans ce domaine. Dans ce cadre, huit nouveaux projets ont été déposés cette année par différents opérateurs wallons.

Enfin, le réseau des 25 Centres de compétence wallons labellisé s'inscrit, lui aussi, dans une démarche proactive de formation à l'usine du futur. Outre les travailleurs, ce sont également les demandeurs d'emploi, les élèves et les étudiants qui peuvent bénéficier de formations de pointe, dans le domaine de la robotique. Les techniques et technologies qui y sont associées, comme la programmation, la maintenance et la réparation, ne sont pas en reste. À titre d'exemple, Technifutur, à Liège, offre des formations de conduite de robots, de programmation et de maintenance, sur les marques et

modèles les plus répandus dans l'industrie (Kuka ; ABB ; Fanuc ; Mitsubishi...). À Charleroi, depuis 2013, Technocampus fait de même et a mis en place un premier atelier dédié à la robotique, avec le soutien du fonds sectoriel FFIHN (Fonds de l'Industrie Hainaut-Namur).

Ces formations d'initiation à la robotique, ainsi que d'autres en maintenance électrique de robots, par exemple, seront amplifiées grâce à un financement FEDER (2014-2020) de près de 600.000 euros. L'acquisition de nouveaux équipements, de cellules robotisées intégrées dans des ensembles technologiques, correspond à la réalité des entreprises industrielles. Elle permettra la mise en place de formations de niveaux avancé et expert. Pour ces deux centres, ce sont près de 53.000 heures de formation qui ont déjà été assurées en robotique, au cours des années 2015 et 2016.

**Question écrite 19/04/2017 à PREVOT Maxime, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine**

**LE CONTOURNEMENT DE COUVIN ET LES POSSIBILITÉS D'AMÉNAGEMENT DU SITE DES ANCIENNES FONDERIES DU LION**

Les travaux du contournement de Couvin avancent relativement bien. Monsieur le Ministre peut-il faire le point sur l'agenda des travaux ? L'état des réalisations est-il conforme au calendrier prévu ? On se souviendra que lors de tirs de mines, des maisons avaient été endommagées. Aujourd'hui, des riverains ont eu la visite d'experts. Peut-il faire le point sur cet aspect particulier du dossier ?

La E420 doit désenclaver le sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse. À cet égard, les zonings de Chastres, Philippeville et Mariembourg seront des points stratégiques de développement économique. Un autre site en bordure de la future autoroute mérite une attention particulière : le site des anciennes Fonderies du Lion.

Entre-t-il dans la volonté de la SOFICO d'aménager ou de valoriser ce site ? On pense principalement à une aire multi-services, qui permettrait de répondre à certains besoins en matière de mobilité et d'offre pour les usagers de l'autoroute : aire de covoiturage, aire de repos pour les routiers... Aussi, vu les volontés de développement du CNG, ne faudrait-il pas réfléchir à la possibilité de prévoir une aire de recharge complète pour les véhicules roulant avec un carburant alternatif ?

**Réponse du Ministre**

Le chantier du contournement de Couvin comporte différentes phases :

- \* Phase 1A : aménagement du double pertuis de l'Eau Noire (réalisé d'octobre 2011 à septembre 2012).
- \* Phase 1B : construction de la portion de Frasnes au Ry de Rome (de novembre 2013 à fin septembre 2017).
- \* Phase 2 : construction de la portion du Ry de Rome à Brûly (d'août 2015 à mi 2019)
- \* Phase 3 : réalisation du passage sous les voies de la SNCB à Frasnes (d'octobre 2016 à mi 2019).
- \* Phase 4 : pose des équipements électromécaniques. Cette phase sera réalisée de manière simultanée sur les différents tronçons concernés.

Les phases 1B et 2 des travaux ont pris du retard par rapport aux plannings initiaux, essentiellement suite aux problèmes géologiques rencontrés en cours d'exécution des travaux.

On relève notamment que, lors des travaux de terrassement sur les tronçons en déblais, il a été constaté que les terrains en place n'avaient pas les caractéristiques attendues, malgré les examens préalables. Les examens effectués en cours d'exécution ont montré que les roches constituant les parois de certains talus en déblai présentaient effectivement un degré d'altération important, localement décomposées, voire retournées à l'état meuble. Cet état d'altération, imprévisible au moment du lancement des travaux, est un élément en nette défaveur de la stabilité des parois rocheuses. La solution de confortement d'ensemble préconisée par les experts en géotechnique a consisté à diminuer la pente des talus concernés. La nécessité de modifier l'inclinaison des talus a entraîné des travaux de terrassement plus conséquents, mais également des adaptations de certains ouvrages d'art dont les dimensions ont dû être adaptées en conséquence.

Le chantier du contournement de Couvin a donc dû subir des adaptations importantes dictées par la rencontre de ces aléas, engendrant par la même occasion des perturbations au niveau des plannings des chantiers. Néanmoins, la phase 1B du contournement proprement dit soit de Frasnes à la Platinerie devrait s'achever en septembre de cette année et cette partie du contournement pourrait donc déjà être

mise en service. Concernant les phases 2 et 3 du contournement, respectivement la liaison Platinerie-frontière française et le tunnel sous la ligne SNCB, la fin des travaux est prévue mi 2019.

Concernant les dégâts chez les riverains, avant le début des travaux, des experts ont été désignés par mon Administration, pour réaliser un inventaire complet des habitations. Il est prévu qu'après travaux une expertise ait lieu afin de déterminer les dommages qui auraient pu être occasionnés suite aux travaux. Afin de remédier aux situations les plus urgentes, la fin de chantier n'a pas été attendue et une partie des plaignants ont déjà été indemnisés.

En ce qui concerne le site des anciennes Fonderies du Lion situé sur un site privé - et donc en dehors du domaine de la SOFICO -, actuellement rien n'est prévu dans le cadre du contournement.

À propos du lancement d'une éventuelle concession (de travaux ou de services) présentant une offre de services aux usagers de l'autoroute, proposant au minimum une station-service, sur le tracé dit du contournement de Couvin, il paraît prématuré de prendre une position arrêtée à ce jour.

À terme, il y aura lieu effectivement d'être attentif à l'évolution positive du trafic sur ce tracé, car il s'agit d'une condition sine qua non pour susciter l'intérêt de potentiels candidats concessionnaires, au-delà de la présence de concurrents d'ores et déjà établis à proximité du tracé. Cependant, pour rappel, la création d'un parking poids lourds a été refusée dans le cadre du permis d'urbanisme du contournement.

Naturellement, le cas échéant, cette potentielle offre de service devra s'effectuer en parfaite coordination avec les autorités françaises.

**Question écrite 04/04/2017 à DI ANTONIO Carlo, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal**

**LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CIRCUIT DE REGNIOWEZ**

A la mi-février, j'ai déjà eu l'occasion d'interroger Monsieur le Ministre sur le projet d'aménagement du circuit à Regniowez.

Il me revient qu'un agent de la DGO3 a été désigné pour suivre l'évolution de ce dossier et notamment ses impacts environnementaux : qualité de l'air, de l'eau et nuisances sonores. Quel est le cadre exact de sa mission ? Comment va-t-il être amené à intervenir dans ce dossier ?

En février dernier, Monsieur le Ministre m'indiquait : "Conformément aux dispositions de la convention d'Espoo du 25 février 1991 sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier, un État membre veille à ce qu'il soit procédé à une évaluation de l'impact sur l'environnement avant d'autoriser ou d'entreprendre une activité inscrite sur la liste figurant à son appendice 1, pour autant que le projet soit susceptible d'avoir un impact transfrontalier préjudiciable important. L'État membre s'engage à transmettre toute information utile aux parties touchées."

Dans le cadre des aménagements du circuit et du développement de nouvelles activités, Monsieur le Ministre a-t-il reçu et/ou a-t-il demandé des informations sur les impacts environnementaux du projet ? Y aura-t-il bien une enquête publique à ce sujet ? Comment les préoccupations des riverains pourront-elles être relayées ?

**Réponse du Ministre**

Selon les informations reçues de l'administration, le dossier n'a pas évolué depuis la réponse fournie en commission le 13 février dernier en ce qui concerne une demande de permis.

Le seul courrier reçu par l'administration (DGO3) le 11 avril dernier émane de riverains français faisant part de leurs craintes par rapport à ce projet sur le territoire français et posant une série de questions sur les obligations de publicité de ce projet en Wallonie.

Comme précisées dans la réponse du 13 février, les autorités wallonnes, lorsqu'elles reçoivent des informations relatives à un projet à caractère transfrontalier, les envoient au Conseil wallon du développement durable (CWEDD) et aux collèges communaux où une enquête publique est organisée. Ces avis, et le cas échéant les remarques émises lors de l'enquête publique, sont envoyés à l'autorité compétente de l'État membre qui en a fait la demande.

**Question écrite 01/03/2017 à COLLIN René, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région**

### **L'ÉCHINOCOCCOSE**

Par le biais de ce sujet, j'ai pu interroger le Ministre en charge de l'évolution de la population des renards et de son impact sur l'homme.

L'échinococcose est une maladie grave, lourde et potentiellement mortelle pour l'homme. Ce sont principalement les renards qui disséminent ce parasite dans l'environnement.

### **Proposition de résolution**

Mise en place d'une campagne de sensibilisation liée aux dangers de l'utilisation des pesticides et instauration d'une obligation de reprise des emballages contenant ou ayant contenu des pesticides

## **3.2. PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE - BRUXELLES SESSION 2016-2017**

- 13/07/2017 : Rapport de commission présenté au nom de la Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales.
- 11/07/2017 : Rapport de commission présenté au nom de la Commission interparlementaire chargée d'examiner le projet de décret conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française relatif à la réutilisation des informations du secteur public.
- 22/05/2017 : Rapport de commission présenté au nom de la Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales.
- 06/07/2017 : Décret modifiant le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels visant à prolonger les autorisations des radios en réseau et des radios indépendantes .
- 07/06/2017 : Proposition de décret modifiant le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels visant à prolonger les autorisations des radios en réseau et des radios indépendantes.



### **QUESTIONS D'ACTUALITÉ**

**Question d'actualité du 05/07/2017 à Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education**

#### **QUELLE POLITIQUE DE VENTE DE BÂTIMENTS SCOLAIRES ?**

Récemment, nous apprenions, par une erreur d'annonce, que le bâtiment dit « Le Bercet » appartenant à la Communauté Française ferait l'objet d'une vente et que les produits de la vente pourraient être investis dans l'Athénée, selon les dires de votre porte-parole.

Madame la Ministre, il faut savoir que ce bâtiment abrite depuis plusieurs années déjà les cours de promotion sociale assurée par la Ville de Couvin. Qu'en sera-t-il de la tenue de ceux-ci pour la rentrée scolaire 2017-2018 ? Il est à savoir que le bâtiment a été cédé par la Commune de Couvin vers 1937 et qu'une clause reprise dans la convention de cession stipule que les cours de promotion sociale doivent continuer à être abrité par l'Etat. Madame la Ministre, cette clause peut-elle être dénoncée ?

Je comprends le souci de rationalisation de vos services mais, où les étudiants pourront-ils être relogés pour les prochaines années ? Quels sont les contacts avec votre Collègue Isabelle Simonis à ce propos ? D'une façon plus générale, quelle est la politique de la Fédération en matière de vente de ses bâtiments scolaires ?

#### **Réponse de la Ministre**

Monsieur, je souhaite vous rassurer immédiatement pour la prochaine rentrée scolaire. Le bâtiment que vous évoquez, à savoir celui appelé «Le Bercet» à Couvin, ne sera pas vendu tout de suite. L'année académique de l'enseignement de promotion sociale pourra donc se dérouler de manière normale en 2017-2018. Il est vrai qu'une réflexion est en cours entre la Direction générale des infrastructures (DGI) et le pouvoir organisateur de l'établissement, à savoir la commune et non la ministre chargée de la Promotion sociale, comme vous l'avez précisé. La commune est l'interlocuteur privilégié de la DGI. Maintenant, cette dernière est pleinement consciente, et donc la Fédération Wallonie-Bruxelles aussi, à travers la convention existante, de son obligation d'héberger l'enseignement de promotion sociale. Ce sont donc des pistes de relogement qui sont discutées aujourd'hui. Le déménagement ne se réalisera évidemment pas sans la concertation nécessaire avec l'ensemble des acteurs concernés. Nous travaillons toujours de la sorte.

Vous nous demandez quelle est notre politique globale pour les bâtiments scolaires. Elle est très simple. La réflexion est continue et, en fonction de l'utilisation optimale ou non de locaux, nous enclenchons – et seulement à ce moment-là – des réflexions et des pistes de revente. Dans le cas présent, nous devons évidemment envisager l'utilité d'un bâtiment à court, moyen et long termes. Nous vendons des bâtiments seulement si nous sommes certains qu'ils ne nous seront plus utiles même à long terme. C'est visiblement l'analyse qui a été faite ici. Mais nous n'entreprenons jamais pareille démarche sans prévoir une solution pérenne de relogement pour les occupants en sachant qu'en outre dans ce cas-ci, nous sommes liés par une convention.

#### **Réplique de Mr Fontaine**

Madame la Ministre, vous vous en doutez: je ne suis pas du tout rassuré, car je connais très bien le dossier. Le déménagement de l'athénée est prévu pour janvier 2018. Ces bâtiments ne seront donc plus utilisés à partir de cette date. Je suis surpris que tout soit déjà discuté avec la commune. Je ne suis absolument au courant de ces négociations.

Néanmoins, je vous fais confiance pour le suivi du dossier, dont j'espère que vous serez responsable jusqu'au bout.

#### **Question d'actualité du 24/05/2017 à Jean-Claude MARCOURT, Ministre de l'Enseignement supérieur**

#### **MOYENS ADDITIONNELS EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Monsieur le Ministre, nous connaissons tous les difficultés budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais force est de constater que le gouvernement ne reste pas les bras ballants et qu'il continue à soutenir et à développer l'enseignement supérieur.

J'en veux pour preuve les 5,5 millions d'euros alloués en supplément lors du conclave budgétaire de 2017. Nous apprenons également qu'une somme de 1,4 million d'euros serait affectée au soutien de la formation initiale des enseignants.

Pouvez-vous nous donner des précisions sur les montants supplémentaires alloués pour l'enseignement supérieur? Les 5.5 millions d'euros sont-ils destinés à soutenir les établissements qui mettraient en place le décret «Paysage»? Avez-vous déjà une idée de la manière dont cette somme sera répartie entre les institutions?

Avez-vous prévu un mode de calcul de répartition pour la formation initiale des enseignants ?

#### **Réponse du Ministre**

Depuis le début du lancement du décret «Paysage» – qui est une réforme extrêmement importante – nous avons associé tous les acteurs afin de mieux appréhender les problèmes qui se posent. Il est vrai que le parcours individualisé pose aux institutions des problèmes relativement lourds. Les organisations syndicales, mais de manière plus générale l'ensemble des acteurs, nous ont relayé ces problèmes

au CRACOS, qui est le groupe de travail réunissant des représentants du cabinet, des réseaux, de l'administration générale, des commissaires (et délégués) du gouvernement et des organisations syndicales.

Nous avons débloqué 5,5 millions d'euros, ce qui permettra de créer 90 emplois, voire un petit peu plus, pour l'ensemble des institutions. Chacune d'entre elles bénéficiera d'une aide progressive.

Nous n'avons pas encore arrêté le mode de répartition, car il nous faut au préalable déterminer des critères objectifs répondant réellement aux besoins des différentes institutions: les six universités, les vingt hautes écoles et les seize écoles supérieures des arts. Dans les semaines qui viennent, nous serons en mesure de donner une vraie réponse.

Je tiens à remercier le gouvernement qui a accepté cet effort important, tant pour 2017 que pour 2018. Pour cette année, nous avons abouti à un accord sur une première lecture de l'avant-projet de décret pour la formation initiale des enseignants et nous avons convenu de rencontrer dès à présent l'ensemble des acteurs concernés par cette réforme. Nous avons tiré des enseignements du décret «Paysage» et au lieu de répondre, nous allons anticiper et participer. La répartition se fera de la même manière que pour le décret «Paysage», dans les mêmes circonstances, en tenant compte de critères objectifs, afin de permettre à l'ensemble des hautes écoles et universités de s'adapter aux nouveaux programmes. Nous parlons ici de codiplomation, ce qui nécessite également de déterminer des critères objectifs.

#### **Question d'actualité du 15/03/2017 à Jean-Claude MARCOURT, Ministre de l'Enseignement supérieur**

##### **NOUVEAU MASTER EN ÉCONOMIE POLITIQUE DE L'ULB**

L'Université libre de Bruxelles compte mettre en place un master en économie politique, en collaboration avec la Georgetown University de Washington.

Le coût du minerval pour ce master s'élève à 50 000 dollars, un montant colossal pour une année d'études a retenu toute mon attention me permettant d'interroger le Ministre sur le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'organisation de ce master et sur les moyens d'action possible par rapport à de tels droits d'inscription. L'inquiétude naît de la généralisation éventuelle de telle pratique.

## **QUESTIONS ORALES**

#### **Question orale du 22/05/2017 à Rudy Demotte, Ministre-Président**

##### **RETRAIT PAR L'ONU DE LA PROTECTION PERMANENTE DU DOCTEUR MUKWEGE**

Depuis le 10 mai, la protection permanente accordée par le Dr Mukwege par les Casques bleus de l'ONU ne serait plus assurée.

Le travail du Dr Mukwege afin de venir en aide et de «réparer» les femmes victimes de violences sexuelles est connu et reconnu de tous. Son courage et sa ténacité à défendre les femmes du Kivu, victimes de violence atroces, et à briser le silence entourant les barbaries commises dans l'est du Congo, lui ont valu de nombreuses menaces et même une tentative d'assassinat dans laquelle son garde du corps a perdu la vie.

Cette question m'a permis d'interpeller le Ministre sur l'importance des menaces auxquelles est confronté le Dr Mukwege de par son travail humanitaire et sur le soutien qu'il doit pouvoir bénéficier au travers de nos relations internationales.

#### **Question orale du 22/05/2017 à Rudy Demotte, Ministre-Président**

##### **SIGNATURE DE L'ACCORD DE COPRODUCTION CINÉMA ET AUDIOVISUELLE AVEC LE CHILI**

Un accord de coproduction cinématographique et audiovisuelle avec le ministre chilien, Ernesto Ottone a été signé le 12 mai 2017 par la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Chili.

Cette interpellation a permis de m'apporter des précisions sur les négociations avec d'autres partenaires tels que le Mexique, le Brésil et l'Uruguay.

## Question orale du 22/05/2017 à Rudy Demotte, Ministre-Président

### ACCORD DU NON-MARCHAND 2017-2019

Monsieur le Ministre-Président, permettez-moi de revenir sur une thématique qui m'est chère, l'avenir du non-marchand et la nécessaire concertation en vue d'un prochain accord pluriannuel.

Dans sa déclaration de politique communautaire, le gouvernement dit vouloir «pérenniser la concertation tripartite avec les partenaires sociaux, assurer les conditions techniques et méthodologiques favorables pour faciliter un accord non marchand (données disponibles à jour, etc.) et veiller à la cohérence entre les accords sociaux conclus aux différents niveaux de pouvoir via l'organe de concertation mis en place dans le cadre des accords de la Sainte Émilie».

Pas moins de 25 000 travailleurs sont concernés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Au-delà de ce nombre, je voudrais surtout souligner qu'ils exercent des missions essentielles pour la société. Il est donc d'autant plus important de trouver des solutions optimales aux difficultés traversées.

Ce secteur, à haut profit social ajouté, remplit des fonctions au cœur de la vie quotidienne des citoyens. Au-delà, il importe de continuer à soutenir sa professionnalisation accrue et de donner à ses travailleurs des garanties de conditions sociales de qualité. Interrogé précédemment sur la question, vous insistiez, à juste titre, sur la nécessité de poursuivre le dialogue avec les syndicats et les employeurs du secteur non marchand.

La concertation est indispensable en vue de chiffrer les besoins, de définir les priorités, de prendre le pouls des mesures concrètes prises par le gouvernement, d'envisager les bases d'un nouvel accord ultérieur et in fine de débloquer des moyens nouveaux.

Vous avez annoncé que ce serait fait lors de l'ajustement budgétaire. Il semblerait que c'est chose faite. Je me réjouis de la récente annonce selon laquelle un accord aurait été trouvé pour dégager une enveloppe de cinq millions d'euros en 2017 et une autre de dix millions en 2018.

Au-delà des informations parues dans la presse, qu'en est-il du phasage de l'harmonisation barémique ? Le cadastre a-t-il pu être finalisé ou est-il en voie de l'être ?

La Wallonie a également annoncé des mesures favorables au secteur non marchand. La Fédération Wallonie-Bruxelles s'est-elle coordonnée avec la Région ou l'a-t-elle tout au moins contactée ?

La stabilisation des moyens, y compris pour 2019 et les années suivantes, me paraît nécessaire pour renforcer la sérénité des débats. Vous aurez bien entendu tout mon soutien et celui de mon groupe.

### Réponse du Ministre-Président

Les accords du non-marchand sont importants, ne serait-ce que pour démontrer notre intérêt et maintenir l'attractivité de ce secteur de cohésion sociale. À cette fin, le gouvernement a chargé un groupe de travail intercabinets de chiffrer le cahier de revendications du front commun syndical et les demandes des employeurs, en définissant les priorités.

Nous avons donc déterminé le coût des principales revendications des partenaires sociaux. À la suite de l'ajustement budgétaire, le gouvernement a décidé de réserver, dès 2017, cinq millions d'euros et d'ajouter un panier de dix millions d'euros pour 2018.

Afin de mettre en œuvre cette décision, nous nous appuyons sur des cadastres réels, annuellement actualisés. Par ailleurs, le gouvernement a confirmé la concertation tripartite. Il revient donc maintenant aux partenaires sociaux d'avancer dans cette voie et de travailler à l'harmonisation des barèmes.

Pour 2019, vous pouvez compter sur moi: je remettrai le dossier du non-marchand à l'ordre du jour des discussions budgétaires afin que des montants complémentaires soient dégagés. Toutes les composantes de la majorité doivent, dès aujourd'hui, prendre la mesure de cet enjeu prioritaire et faire évoluer ce dossier. J'y veillerai personnellement.

## **Question orale du 25/04/2017 à Rachid MADRANE, Ministre des Sports**

### **ETHIAS TROPHY MONS**

Cette question m'a permis d'interpeller le Ministre sur la survie du tournoi appelé « Ethias Trophy », qui bénéficie d'une certaine renommée dans le milieu du tennis, appelé à disparaître suite au retrait de son principal sponsor.

## **Question orale du 21/02/2017 à Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Enseignement.**

### **TITRES ET FONCTIONS DANS LE SPÉCIALISÉ**

La problématique des titres et fonctions a fait couler beaucoup d'encre depuis la rentrée, avec une circulation de l'information assez laborieuse et beaucoup de craintes chez les enseignants concernés. J'ai cependant bien noté que le processus d'adaptation était en cours dans une atmosphère constructive et très sereine.

Par ailleurs, de nombreuses réunions techniques ont été tenues à la Commission inter-réseaux des titres de capacité (CITICAP) ou dans le groupe de travail pour objectiver les différentes situations.

Cependant, une situation a particulièrement retenu mon attention: celle des professeurs en cours techniques et de pratique professionnelle dans l'enseignement spécialisé, pour lesquels une année d'expérience utile est désormais requise pour obtenir le titre. S'il existe des mesures transitoires, il me revient tout de même qu'un certain nombre d'enseignants, spécialement ceux qui ne sont pas nommés, craignent de perdre le bénéfice des années d'enseignement de ces cours. Certains évoquent le risque de nombreux mouvements et d'une instabilité des équipes pédagogiques pour des postes où il n'est pas facile de recruter, alors même que l'une des ambitions du décret est l'exact inverse.

Madame la Ministre, même s'il existe, pour les enseignants non nommés, une série de mesures transitoires pour peu qu'ils soient reconduits dans le même réseau, avez-vous eu vent de difficultés particulières concernant cette catégorie? Le cas échéant, quelles pistes de solution vos services envisagent-ils? Plus concrètement, existe-t-il une réflexion sur la place de l'expérience utile pour les bacheliers et les agrégations de l'enseignement secondaire inférieur (AESI)? Il me semble pertinent de les distinguer selon les cas et la finalité de l'enseignement.

### **Réponse de la Ministre**

L'ensemble de l'enseignement spécialisé, à l'exception de l'enseignement de forme 4, est réputé appartenir au degré inférieur. Comme déjà signalé en commission, j'ai demandé à la CITICAP de réexaminer la possibilité de différencier les exigences, en matière d'expérience utile, applicables aux bacheliers disposant de l' AESI, formés spécialement à l'enseignement, des exigences imposées aux autres bacheliers. Après examen, la CITICAP a décidé de ne plus exiger d'expérience utile pour les titulaires d'une AESI dans les fonctions de cours techniques et de pratique professionnelle. Cette décision s'applique à l'enseignement ordinaire, mais également à l'enseignement spécialisé. La CITICAP a néanmoins prévu des exceptions pour des fonctions très spécifiques, telles que la dentellerie, la sellerie, la maroquinerie et la coutellerie.

La problématique de l'expérience utile que vous relevez, et qui vous a probablement été re- layée par des acteurs de l'enseignement spécialisé, est donc en voie d'être résolue, puisque la CITICAP n'exige plus cette expérience utile. Parallèlement, au sein des groupes de travail consacrés aux assouplissements des titres et fonctions, nous avons créé un sous-groupe qui se préoccupe plus spécifiquement de l'enseignement spécialisé et qui évalue si les assouplissements amèneront également plus de souplesse dans l'enseignement spécialisé.

### **M. Eddy Fontaine**

J'ai effectivement été interpellé par des enseignants de l'enseignement spécialisé, non en coutellerie, mais en boulangerie et pâtisserie. Certains enseignent déjà depuis plusieurs années se posent des questions, car ils ignorent où les mènera cette réforme des titres et fonctions.

### **Mme Marie-Martine Schyns**

La question de l'expérience utile concerne les titulaires d'une AESI, donc tous ceux qui sont diplômés de l'enseignement. Nous sommes dans d'autres cas de figure pour les acteurs qui viennent du monde

professionnel. Peut-être faut-il amplifier la réflexion, mais c'est à cela que nous travaillons dans le sous-groupe spécialisé.

Le dossier est un peu technique et la réponse diffère selon que ces enseignants sont ou non titulaires d'une AESI.

## DÉBAT THÉMATIQUE

### 29 mars 2017 - sur les propos tenus par un professeur à l'UCL relativement à l'avortement

Voici l'exposé de mes propos :

C'est avec stupéfaction que nous prenions connaissance la semaine dernière de l'extrait d'un texte livré comme contenu d'un cours de philosophie à des étudiants en 1ère BAC à l'UCL. Un texte de 15 pages intitulé « La philosophie pour la vie, Contre un prétendu 'droit de choisir' l'avortement ».

Des propos pour le moins engagés contre l'avortement, un véritable plaidoyer puisqu'on peut très explicitement y lire des propos assimilant l'avortement au « meurtre d'une personne innocente » ou des comparaisons du degré de gravité entre le viol et l'avortement. Des extraits pour le moins engagés et consternants que je souhaite vous livrer.

#### Extraits :

1° « Si vous pensez qu'on n'est pas une personne tant que tout n'est pas bien en place, ce n'est pas l'avortement à douze, quinze ou vingt semaines que vous devez défendre, mais l'infanticide et le meurtre au moins jusqu'à la puberté. [...] »

2° « Si l'avortement est un meurtre, comme on l'a dit, n'est-il pas encore plus grave que le viol ? Le viol est immoral, et heureusement il est aussi illégal. L'avortement, qui est encore plus immoral, ne devrait-il pas, à plus forte raison encore, être illégal lui aussi ? »

3° « L'avortement, (...) un meurtre remboursé par la mutuelle »

Il apparaît que Monsieur Stéphane Mercier, par ailleurs professeur au Séminaire de Namur depuis 2015, donnait ce cours pour la première fois.

Dans un communiqué, l'UCL n'a pas tardé à se distancier de tels propos. L'Université a rappelé que le droit à l'avortement est inscrit dans le droit belge et que la note de cours dont question est en contradiction avec les valeurs portées par l'université. L'Université catholique précise que « dans l'esprit de la loi dépénalisant l'avortement en 1990, elle respecte l'autonomie des femmes à poser ce choix, dans les circonstances précisées par le législateur ». Aussi, après avoir entendu le principal concerné, de manière à préciser la nature de cet écrit, elle a décidé de suspendre les cours dont il a la charge et d'entamer une procédure disciplinaire à son encontre.

Au-delà de l'évènement qui concerne ce professeur dans cette université catholique, c'est tout le débat plus général sur la remise en question du droit à l'avortement qui inquiète. Le cas précis fait partie de la remise en question plus large d'un droit encore relativement jeune et fragile. Il nous rappelle que décidément, la vigilance reste de mise pour ne pas voir bafoués ce que l'on pourrait considérer comme des acquis. A côté de cela, au fédéral, il semblerait qu'une majorité alternative puisse se dégager pour sortir définitivement l'avortement du code pénal. Cette revendication exprimée de longue date par le secteur associatif semble aujourd'hui être rejointe par certains partis de la majorité, plus progressistes, n'en déplaise à l'aile catholique conservatrice du gouvernement.

En effet, nombreuses sont les attaques qui sont faites envers ce droit et plus généralement envers celui des femmes à disposer de leur corps ! En Europe, des menaces graves sur le droit des femmes à avorter au sein des pays de l'Europe l'Est ou encore en Italie ou en Espagne se répètent et rappelons qu'elles ont commencé par une multiplication de discours Pro-vie en divers lieux et ce sont transformé en plaidoyer pour le droit des êtres humains pas encore nés ou en initiative législative en faveur d'un statut juridique du fœtus.

Ce ne sont ni plus ni moins que des attaques aux droits des femmes et un risque de voir celles-ci mettre en péril leur santé en ayant recours à des moyens clandestins et dangereux. Encore ce matin, on pouvait entendre sur la Première que près de 40.000 femmes dans le monde perdent la vie chaque année et laissent autant d'enfants orphelins.

Par ailleurs, nous avons pu apprendre que Monsieur Mercier ne s'était pas limité aux propos anti-avortement mais qu'il aurait aussi tenu des propos homophobes et transphobes. En effet, dans la foulée de la polémique sur les propos anti-avortement tenus en cours, 11 étudiants ont rédigé une lettre dénonçant les propos de leur professeur le 16 mars dernier, lors duquel il aurait non seulement comparé l'homosexualité à l'inceste mais se serait aussi permis de remettre en cause le mariage pour tous « au nom d'une critique philosophique de l'idéologie du genre ». Si ces faits étaient avérés plus que des sanctions disciplinaires c'est d'infraction à la loi de lutte contre les discriminations raciales et de genre que se verraient exposé Monsieur Mercier.

Si on ne peut que féliciter et soutenir ces étudiants d'avoir réagi à ce type de discours, on ne peut que se sentir profondément heurté et choqué de la tenue de tels propos par un professeur, de surcroît dans le cadre d'un cours universitaire supposé former nos jeunes. Par ailleurs, lorsque l'on entend certaines déclarations, telles que celles encore récemment tenues dans la presse et sur les plateaux de télé par de pseudo-experts, on a envie de réaffirmer que l'université doit continuer à mettre au cœur de son action le développement de l'esprit critique de nos jeunes. Enseigner cet esprit critique, ce n'est pas jouer sur les peurs mais contribuer, au travers de la contradiction, à instaurer un climat favorable à l'épanouissement intellectuel de chacun, à l'aider à prendre position sur base d'une conception non idéologique et la plus scientifiquement posée.

Dans les colonnes du journal Le Soir, Rik Torfs, recteur de la KUL, déclare que « l'université est la pierre angulaire du renouvellement des idées, un climat de liberté doit y être maintenu à tout prix ». Il invite à ne pas céder à l'émotion directe induite par le débat. Du côté de l'Université de Liège, les propos sont différents, le recteur Albert Corhay tient quant à lui à réaffirmer que la liberté académique et de recherche, si elles constituent des piliers, n'autorisent pas tout.

La liberté académique. Voici donc un principe qui se retrouve, bien malgré lui, également au centre du débat. Faut-il l'encadrer ? La restreindre ? L'assurer à tout prix ? Quelles sont ses balises, ses limites nécessaires et acceptables ? Autant de questions que l'on est en droit de se poser.

Dans les colonnes de L'Avenir, Monsieur Mercier a confirmé sa volonté de faire connaître aux étudiants le point de vue contre le droit à l'avortement car, estime-t-il, ils baigneraient dans une position 'pro-avortement' largement entendue. Cette perception, subjective, de la réalité a sans doute donné au professeur invité l'envie de porter la « bonne parole ».

Il n'empêche, de manière générale, le sujet suscite le malaise dans et hors les murs de l'Université. L'ancien vice-recteur et prêtre Gabriel Ringlet a cru bon de rappeler la volonté d'ouverture de l'UCL. Il n'empêche, les positions défendues par Monsieur Mercier sont assez similaires à celles de l'Eglise catholique, ce qui ramène à notre bon souvenir l'appel « ULouvain » qui visait à supprimer la référence chrétienne de l'UCL.

Mes questions sont les suivantes :

**Monsieur le Ministre Marcourt,**

- 1° À ce jour, quel point peut-on faire sur ce dossier ?
- 2° Dans quelle mesure êtes-vous ou non associé à la sanction que pourrait prendre l'UCL ?
- 3° Que peut-il advenir de Monsieur Mercier, en tant que professeur, qui aurait par ailleurs également tenu des discours homophobes ?
- 4° Quelle est dans cette configuration la responsabilité de l'UCL ?
- 5° Ressentez-vous que le cas précis relance un débat plus large, de fond, sur la liberté académique ?
- 6° Enfin, avez-vous perçu une quelconque volonté de remettre sur le métier la référence chrétienne dans la dénomination de l'UCL ?

**Madame la Ministre Simonis,**

- 1° En complément des informations de votre collègue, quelles actions peuvent être envisagées pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent et pour s'assurer au sein de nos universités d'une information neutre, objective, responsable et dénuée de toute culpabilisation sur la sexualité ?
- 2° Par ailleurs, concernant les propos transphobes et homophobes s'ils étaient confirmés quelles actions peuvent être envisagées ?

# 4. ACTIVITÉS LOCALES

## VISITE DE L'ÉPICERIE SOCIALE DE SAMBREVILLE - 28 AVRIL 2017

Visite de l'épicerie sociale du CPAS de Sambreville avec mon collègue Anthony Dufrane, Député wallon, Raymond Douniaux, Bourgmestre de Couvin et Roland Nicolas, 2ème échevin de Couvin.

Monsieur Vincenzo Maniscalco, Président du CPAS de Sambreville ainsi que toute son équipe nous a fait découvrir l'énorme travail réalisé pour les plus démunis.

Un coup de chapeau pour cette institution : épicerie sociale, taxi social, formations, enseignements ... Bref un bel exemple de cohésion sociale.



## VISITE DU FABLAB À FOURMIES (FR) - 28 AVRIL 2017

Le Fablab, de la contraction de Fabrication Laboratory, laboratoire de fabrication en français, est un lieu ouvert au public mettant à la disposition de ce dernier un arsenal de machines et d'outils utilisés pour la conception et la réalisation d'objets de toutes sortes via le procédé de l'impression en 3D. Des initiatives locales qui ont séduit nos Députés.



## VISITE DE FAGNES PELLETS ET DE STABILAME À COUVIN - 19 MAI 2017

Avec mon collègue Anthony Dufrane, nous avons visité, le vendredi 19 mai deux entreprises couvinoises axées sur la filière bois : Fagnes Pellets et Stabilame. (Vu dans la presse)

La première est une jeune entreprise qui a pour objectif de produire des pellets de qualité 100 % résineux. Ces pellets sont ensuite distribués par des grandes surfaces ou directement aux particuliers.

<http://www.fagnespellets.be>

La seconde bénéficie déjà d'une certaine renommée internationale dans la construction de maison en bois sur mesure ou d'autres types de construction comme des pagodes à Chevetogne mais aussi dans le monde avec des projets au Canada (charpente d'une toiture de centre commercial) et en France.

<http://www.svtabilame.be>

Elles privilégient toutes les deux l'emploi locale et marquent le savoir-faire de la région de Couvin.



## VISITE DE COMETGROUP - 16 JUIN 2017

Visite du siège du groupe Comet à Obourg avec mon collègue Anthony Dufrane pour une nouvelle visite de terrain.

Le groupe Comet est actif depuis plus de 15 ans dans le recyclage et la dépollution des déchets métalliques.

En Belgique, ce sont plus de 300 personnes qui se rendent quotidiennement dans les implantations d'Obourg et de Châtelet et qui participent à la renommée de cette entreprise : 3 brevets, la plus grosse broyeuse d'Europe continentale, un service « Recherche et développement » à la pointe... Bref de quoi motiver le plan MARSHALL à soutenir cette entreprise à travers le projet Phoenix.

Une visite très enrichissante sur le monde du recyclage et sur les défis que nous aurons à relever très prochainement... Affaire à suivre...





### **VISITE D'ENTREPRISE CHEZ EYTELIA (B+PHARMA) À COURCELLES - 14 JUILLET**

Le 14 juillet 2017, découverte du savoir-faire de l'entreprise Eytalia à Courcelles, entreprise spécialisée dans la fabrication et la distribution de compléments alimentaires et gels corporels, en compagnie de mon collègue Anthony Dufrane. Cette entreprise développe et commercialise notamment la gamme DEXSIL. Ces produits sont construits autour du silicium bio-activé breveté. Le silicium est un oligo-élément qui joue un rôle important pour le corps. Il permet de renforcer le système immunitaire, accélère la cicatrisation et traite les problèmes articulaires et circulatoires. Le silicium a également des vertus pour la peau et le rajeunissement.

Nous avons été agréablement surpris de découvrir le savoir-faire et le potentiel de cette entreprise wallonne qui prospère bien au-delà de nos frontières. La région wallonne et l'Awex ne se sont pas trompés en soutenant cette entreprise à la pointe de la lutte contre l'arthrose.

Plus d'info : <http://www.bpluspharma.be/fr/b2c/brand/dexsil>

### **VISITE DU CENTRE D'HÉBERGEMENT « LES SARTS » À PETITE-CHAPELLE - 31 AOÛT 2017**

Ce centre à destination des enfants accueille des classes vertes ou tout autre groupe au cours de l'année scolaire pour un séjour en milieu naturel.

Des stages d'une semaine sont organisés pour les écoles mais d'autres activités ludiques et sportives autour du concept "vacances vivantes" sont aussi possibles comme le football, le tennis, le volley ou encore sur un terrain de jeu.

Des séjours moto, karting et quad font notamment partie du programme.

La découverte de la région de Couvin-Chimay-Rocroy est privilégiée permettant à de nombreux jeunes de se rendre compte des richesses de celle-ci.

Le centre d'hébergement est repris dans le groupement AEP lui conférant un gage de qualité.

Un programme d'initiation au court métrage - cinéma est actuellement en cours...

A découvrir : [www.aep-group.eu](http://www.aep-group.eu)



D'autres idées de visites ont vu le jour, notamment celle de l'Usine Saint-Roch à Couvin. L'objectif ? Aller à la rencontre des ouvriers suite aux interventions au sein du Parlement de Wallonie et découvrir leur savoir-faire et leur expertise dans le domaine des solutions rationnelles de chauffe.

Ces demandes ont malheureusement abouti par un report voire un refus.

Cette usine a récemment bénéficié d'une aide de la SOGEPA marquant son intérêt pour un outil clef de la région de l'arrondissement de Philippeville et offrant ainsi un avenir aux travailleurs.

Le 15 juin dernier, le Gouvernement wallon accordait, via la SOGEPA, un montant de 1.330.000 € de financement marquant ainsi son intérêt pour un outil clef de la région de l'arrondissement de Philippeville.

L'espoir est de mise au sein de cette usine mais aussi pour la région de Couvin qui y compte un certain nombre de travailleurs.

# 5. L'AVENIR DE COUVIN

Mon projet le plus prenant est celui de l'avenir de ma ville, Couvin. Le défi du post contournement est de taille !

Mon souhait est de voir aboutir les différents projets initiés ces derniers mois : la rénovation de la piste d'athlétisme de Cul-des-Sarts, la prolongation du Ravel entre Aublain et Mariembourg, la construction d'un Centre Commercial à l'entrée de Couvin, le soutien à l'usine Saint-Roch, le projet d'aménagement du site Efel/Thermic Distribution, l'ouverture d'une première année Bac pédagogique, pour ne citer qu'eux... mais également le re-développement de ma ville suite à l'aménagement du contournement.

Une piste d'athlétisme en « tartan » sera inaugurée en mai 2018. La première phase des travaux est terminée et les nombreux athlètes de la région ont déjà la possibilité de profiter de la piste. Elle marque ma volonté de voir nos infrastructures sportives se développer sur la ville au côté du Couvidôme, de la piscine et du terrain de football synthétique.

Les dossiers du Skate Park, de la rénovation de la buvette de football Couvin/Mariembourg et de celle de Cul-des-Sarts seront prochainement finalisés avec la perspective d'une conclusion positive.

Le Sport et ses valeurs sont, à mes yeux, essentielles pour la vie en communauté.

Des idées voient le jour pour étoffer ma région et surtout pour la faire découvrir. Couvin est une ville rurale composée en grande majorité par des forêts. Dernièrement, et sous l'égide de la Maison du Tourisme du Pays des Lacs » et de la Forêt en Pays de Chimay, un projet de mise en place d'une Maison de la Forêt sur le site de « Grottes de Neptune » a vu le jour. Les citoyens intéressés par ce projet ont été sollicités pour participer à la vision de celle-ci.

La Maison du Tourisme du Pays des Lacs est née de la fusion entre les Maisons du Tourisme des Eaux Vives, de la Botte du Hainaut et Thudinie. Celle-ci permet à Couvin de se situer au cœur d'une région riche en découverte.

L'extension du Parc Naturel Viroin Hermeton avec Couvin et Philippeville est aussi à l'ordre du jour. Le tourisme, sous toutes ses formes, est un véritable vecteur pour la découverte notre région. Nos deux sites phares sont les « Grottes de Neptune » et le site historique de « Bruly-de-Pesche 1940, entre Occupation et Résistance ». Ce dernier a fait l'objet d'une nouvelle scénographie, en 2013, grâce à l'intervention du CGT et du Ministre Furlan.

Un autre projet qui me tient à cœur, le développement d'une zone commerciale à l'entrée de Couvin.

Ce projet peut faire peur pour les commerces du centre-ville mais, un diagnostic réalisé par le BEP fin 2016 a pointé du doigt les manquements mais aussi offert des pistes pour une redynamisation ! Le travail ne manque pas. Forte de son association des commerçants, la ville peut se targuer des activités organisées par celle-ci notamment lors des Plaisirs d'hiver.

Un comité a été mis en place, avec le soutien du BEP, en vue de réfléchir au réaménagement de la place et du centre-ville. L'objectif est de retrouver la convivialité après ces années passées sous le bruit du charroi. Les idées fusent que ce soit dans le domaine culturel, touristique, commercial ou encore événementiel !

L'extension du Zoning Industriel de Mariembourg est une autre preuve du dynamisme et du travail réalisé pour le redéploiement économique de Couvin.

Couvin, autrefois, cité ouvrière, a l'ambition de faire découvrir ou redécouvrir le savoir-faire de ses habitants par l'entremise de ses nombreux projets.

Le Couvinois est chaleureux et accueillant et je suis persuadé qu'avec ses nombreuses qualités, notre ville peut être à la hauteur de ses nombreuses ambitions pour son avenir.

Eddy FONTAINE  
Echevin à Couvin



Esquisse projet du scénario retenu – perspectives (phase 2)



